



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

*finances*



# Orientations Budgétaires

Rapport de présentation  
exercice **2020**

SÉANCE PLÉNIÈRE  
**21 OCTOBRE 2019**

[nouvelle-aquitaine.fr](http://nouvelle-aquitaine.fr)

# Sommaire

<b><u>PROPOS INTRODUCTIF</u></b>	<b>1</b>
Une stratégie budgétaire qui porte ses fruits _____	1
Une déclinaison de Néo Terra pleinement intégrée au cadrage budgétaire pluriannuel _____	2
Des actions fortes pour être au rendez-vous des besoins de transformations _____	4
<b><u>CADRAGE BUDGETAIRE ET FINANCIER</u></b>	<b>12</b>
Perspective d'évolution des ressources régionales _____	13
Trajectoire financière 2020-2022 _____	21
<b><u>ENGAGEMENTS PLURIANNUELS</u></b>	<b>28</b>
Les dépenses de personnel _____	28
Pluriannualité (Autorisations de programme et d'engagement) _____	32
<b><u>ANNEXE : CONTEXTE ECONOMIQUE</u></b>	<b>34</b>
Les chiffres clés de l'économie régionale _____	34
Portrait de l'économie régionale _____	39
La conjoncture économique régionale en 2019 _____	49

# PROPOS INTRODUCTIF DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2020

Le Conseil Régional a élaboré et a adopté à une très large majorité en juillet 2019 une stratégie et un plan d'action baptisés Néo Terra. Pour porter et surtout accompagner dans les 10 ans qui viennent la transition écologique.

Cette transition suppose un double accompagnement : social et culturel d'une part, économique et technologique d'autre part. Cette politique systémique s'adosse aux nombreuses actions déjà menées par la Nouvelle-Aquitaine et s'appuie sur un travail innovant de près de 450 scientifiques qui a objectivé et documenté nos politiques.

D'une manière positive, tous les acteurs économiques, sociaux, institutionnels y sont engagés et convaincus. Il faut maintenant penser et définir l'accompagnement et l'accélération de la transition.

Mais nous devons aussi, par et avec cette transition, en porter d'autres, essentielles et interdépendantes. La transition territoriale, celle des savoirs et des compétences, la transition économique et technologique, sans oublier les transitions sociales, car aujourd'hui les inégalités ralentissent non seulement le développement, mais aussi le type de développement que nous souhaitons.

Ce sont ces transitions majeures que la Nouvelle-Aquitaine accompagnera en 2020 et dans les années à venir, dans le respect de ses engagements financiers.

## **1/ Une stratégie budgétaire qui porte ses fruits**

Préserver et agir. Tel est l'équilibre fondateur de la stratégie budgétaire de mandature engagée depuis 2016. Une stratégie qui a vocation à répondre aux besoins d'intervention des territoires et de nos concitoyens, à travers notamment un effort massif d'investissement pour moderniser les outils de formation et le tissu industriel, ou encore favoriser les déplacements et l'accessibilité tant physique que numérique - tout en garantissant la soutenabilité de l'endettement.

Pour y parvenir, la Région doit tendanciellement renforcer son épargne par la maîtrise des dépenses de fonctionnement, malgré l'impact sur l'épargne de la réforme de l'apprentissage. Cette sobriété budgétaire n'est en rien une finalité, elle est une condition, la pierre angulaire d'un équilibre d'action et de préservation.

C'est pourquoi la Région a voté depuis 2017 des budgets primitifs (à périmètre constant) en stabilité, voire en légère baisse (-0,49% en 2019) en fonctionnement, permettant ainsi également l'amélioration des taux de réalisation budgétaire, donc une action régionale améliorée, dans le respect des équilibres budgétaires. En ce sens, le contrat financier avec l'Etat venant plafonner l'évolution des dépenses de fonctionnement s'inscrit en cohérence avec les propres objectifs de la Région.

Et cette stratégie budgétaire, et surtout la capacité démontrée depuis 2016 à la tenir, porte ses fruits. En 2018, le contrat financier avec l'Etat a été respecté, les dépenses ayant même baissé de -0,7%. La prévision de compte administratif pour 2019 conduirait à un taux d'épargne de 20,3% (19,4% en 2018) et à une amélioration de la capacité de désendettement (4,1 ans) malgré une progression des investissements. Sur la base de ces éléments, l'agence de notation Moody's a attribué à la Nouvelle-Aquitaine une note financière Aa3 reflétant « une performance opérationnelle passée robuste et qui devrait le rester [...] et de bonnes pratiques de gouvernance et de gestion ». Pour autant, la Chambre régionale des comptes dans son rapport sur la situation financière de la Région depuis 2016, souligne la difficulté à respecter l'ensemble des objectifs budgétaires que s'est fixée la Région. Cette observation nous encourage donc à ne pas déroger à notre stratégie et à sa mise en œuvre.

C'est dans cette optique que le budget 2020 est en cours de construction et que la prospective budgétaire a été établie.

Le BP2020 est notamment élaboré sur une hypothèse de stabilité des crédits d'investissement, avec le souci fort d'améliorer le taux de réalisation constaté ces dernières années, en recalibrant les crédits sur certains secteurs (ex : PPI Lycées) et en réaffectant les crédits sur de nouveaux projets. En fonctionnement, une norme d'évolution de -3% a été posée à l'exception de la masse salariale, de la convention TER, des fonds européens, des crédits de formation professionnelle du PACTE, ou encore de ceux de la culture. Cette norme, qui pourra s'appliquer de façon différenciée selon les secteurs d'intervention, en fonction des priorités politiques de l'exécutif, doit permettre *in fine* une stabilité des dépenses de fonctionnement par rapport au BP 2019 à périmètre constant.

Car force est de constater que l'exercice de prévision budgétaire est complexe au vu du nombre important de réformes qui vont impacter le périmètre de compétences de la Région et son budget : perte de la compétence apprentissage en 2020 avec des impacts financiers encore incertains, forte montée en puissance du plan de formation professionnelle PACTE, ou encore transfert des DRONISEP pour l'exercice de la nouvelle compétence d'orientation. Toutes ces évolutions sont autant de facteurs d'incertitude qui complexifient la mise en œuvre budgétaire, mais aussi organisationnelle et territoriale. En ce sens toute la prudence est souhaitable, car à ce jour la Région ne connaît ni parfaitement son champ exact d'intervention réglementaire, ni les recettes qu'elle percevra en regard. Il est grand temps que l'Etat comprenne que l'action publique a besoin de clarté et de stabilité.

## **2/ Une déclinaison de Néo Terra pleinement intégrée au cadrage budgétaire pluriannuel**

Car la Région porte par ailleurs ses propres réformes d'ambitions et de moyens. Einstein disait qu'« avoir de bonnes idées n'est pas suffisant. Pour réussir, il faut agir ». Dans cet esprit, si Néo Terra a marqué une conviction et une volonté, ce sont les budgets à venir qui lui donneront tout le corps nécessaire, et ce dès l'année prochaine. Sans pour autant dévier de la stratégie budgétaire et en prenant garde à ne pas tomber dans des péchés d'orgueil ou d'impatience.

En considérant, par exemple, qu'une ambition nouvelle nécessite forcément des moyens budgétaires complémentaires, sans prendre en compte ni la capacité à faire, ni la soutenabilité des engagements pris. Ce n'est pas le choix de la majorité régionale, et la mise en œuvre de Néo Terra s'inscrit pleinement dans le respect de la stratégie budgétaire de mandature. Car cette stratégie a un fondement : permettre une action régionale répondant aux besoins du territoire, sans obérer la capacité à agir de demain. Elle n'a pas vocation à s'adapter aux évolutions de nos priorités, elle leur offre un cadre pérenne d'action.

Ou bien en ayant une lecture exclusive conduisant à penser que tout ce qui ne traduit pas Néo Terra dans le budget y est contraire. C'est dans l'équilibre de nos politiques, et notre faculté à accompagner ensemble toutes les transitions, que se niche la condition du développement équilibré, durable et harmonieux de la Nouvelle-Aquitaine.

Ou encore en pensant que tout doit être mené dans l'immédiat. Nous devons au contraire, dans le respect de nos engagements de juillet, séquencer la mise en œuvre opérationnelle, pour nous assurer de notre capacité à la porter, pour prendre aussi le temps d'associer les acteurs, car nous ne ferons rien sans eux, et a fortiori contre eux.

Car c'est bien dans un constant souci de volontarisme, de responsabilité et d'équilibre que la mise en œuvre de Néo Terra sera effectuée et retraduite dès 2020 dans le budget primitif. Et ce, à travers deux axes :

Le premier est la ré-interrogation de nos pratiques et nos politiques au regard de Néo Terra pour en améliorer la cohérence, sans forcément de grand soir, mais en engageant une réelle transition. Ce premier axe ne nécessite pas forcément de moyens budgétaires complémentaires mais se traduira par une action renforcée à moyens constants. Cela nécessitera d'engager dès 2020 un travail sur l'éco-socio-conditionnalité, notamment dans le domaine du soutien aux entreprises, exploitations agricoles et agro-alimentaires et aux projets touristiques notamment, en gardant le souci que l'éco-conditionnalité soit plutôt incitative que punitive.

Notre action se traduira par ailleurs par une accélération nécessaire sur certains secteurs (transition agricole, protection des espaces naturels, énergie verte, déchets, verdissement de la flotte) pour déployer notre action à l'échelle que l'horizon de 2030 appelle, en y consacrant dès 2020 des moyens budgétaires complémentaires. Ces moyens budgétaires ne se traduiront cependant pas par une hausse du budget de la Région.

En effet, 80% de l'effort sera principalement réalisé en investissement, et sur cette section, les difficultés de réalisation constatées depuis 2 ans ont conduit à réinterroger la programmation initiale. En 2019, l'atterrissage prévisionnel des dépenses d'investissement est de 710M€, soit un niveau qui reste inférieur à la cible de 800M€ rappelée dans la prospective présentée dans ces OB. La marge de manœuvre budgétaire existe donc. Par ailleurs, il faut bien avoir à l'esprit qu'en 2020 la Région lancera des actions fortes qui impacteront durablement les prochaines années et les budgets à venir. En ce sens, c'est au niveau des autorisations de programme que ce budget 2020 marquera le plus fortement l'engagement de la Région. En ce sens, et afin de donner dans le temps toute la

lisibilité sur la mise en œuvre des chantiers issus de Néo Terra, un volet spécifique de la PPI sera établi et présenté au compte administratif à compter de l'année 2020 pour exposer l'avancement opérationnel et budgétaire de l'engagement de la Région en faveur de cette transition massifiée.

En fonctionnement, le respect de la norme de dépense de 1,2% conduira, mais comme c'est le cas depuis 2016, à réinterroger les priorités d'action pour concilier l'ambition d'action et la stratégie budgétaire, en concentrant notre intervention sur les actions à plus fort effet de levier.

### **3/ Des actions fortes pour être au rendez-vous des besoins de transformations**

En 2020, au côté de la grande transformation écologique, agricole et énergétique, la Région continuera à déployer un haut niveau d'intervention sur l'ensemble de ses priorités d'action.

#### **A. Un budget 2020 qui portera des engagements forts sur la mise en œuvre de Néo Terra**

L'ambition unique en France de notre Région en faveur de la transition écologique, énergétique et agricole trouvera bien évidemment une application dès 2020. Car nous avons besoin, pour tenir nos engagements de 2030, d'engager dès à présent des actions fortes sur les ambitions qui structurent Néo Terra. Bien évidemment tous ces engagements ne porteront pas la même intensité dès l'année prochaine et c'est en réalité une mise en œuvre phasée et cohérente qui est travaillée sur les trois prochaines années. En ayant conscience également que ces actions que nous engagerons dès 2020 auront une opérationnalité et des incidences budgétaires sur plusieurs années, et que vouloir tout faire de suite porte le risque de ne rien faire réellement.

En 2020, le nouvel appel à manifestation d'intérêt sur l'éducation à l'environnement lancé fin 2019 permettra d'enclencher une action de sensibilisation amplifiée, notamment à destination du jeune public. Si ce n'est pas l'action la plus importante budgétairement, elle est essentielle car c'est la sensibilisation de nos concitoyens qui permettra que l'action publique trouve un relais demain dans l'action de toutes et tous, dans la vie quotidienne. C'est cette irrigation de culture et de conscience qui trouvera un nouvel élan l'année prochaine.

Cela passera aussi par la communauté scientifique et l'amplification de la recherche. Bien entendu les engagements en faveur d'Acclimaterra et d'Ecobiose seront prolongés. Par ailleurs, dès l'année prochaine, l'accompagnement des réseaux régionaux de recherche et l'accompagnement des acteurs du transfert de technologie sera travaillé au regard de Néo Terra sur la question des risques littoraux, de la ressource en eau, du changement climatique ou bien encore de la biodiversité. Par ailleurs, une action spécifique autour des acteurs de la recherche et des acteurs industriels de la filière émergente « batteries » sera portée dès

2020, en lien avec le projet européen IPCEI (important project of common european interest).

La transition agricole connaîtra une accélération forte dès l'année prochaine tant sur l'adaptation des exploitations agricoles que la massification de pratiques plus respectueuses de l'environnement et le développement de nouveaux modèles agricoles, résilients et adaptés aux enjeux climatiques et sociétaux.

Le fonds Alter'NA mis en place en 2019 et destiné à accompagner les investissements des exploitants dans cette transition entrera pleinement en activité. Ce sont près de 230M€ de prêts qui pourront être accordés sur les trois prochaines années pour accompagner plus de 3000 agriculteurs dans la modernisation et la conversion de leurs pratiques.

Dès 2020, la Région engagera la mise en œuvre de plans d'action pour chaque filière avec les acteurs professionnels afin de répondre au défi de la sortie des pesticides et de l'adaptation au changement climatique. Le programme Vitirev, lauréat de l'appel à projet Territoires d'Innovation lancé par l'Etat, et destiné à accompagner la viticulture dans la sortie des pesticides sera le fer de lance de cette conversion. Un fonds d'investissement dédié de 20M€ sera mis en œuvre en 2020. Au-delà, les actions de la Région en faveur de l'agriculture biologique, l'agro écologie et les circuits courts seront approfondies. Ainsi les aides au maintien à l'agriculture biologique (que l'Etat a arrêté de financer depuis 2 ans) pour les agriculteurs seront prolongées en 2020.

Mais nous aurons une vraie difficulté. Le Premier Ministre a confirmé devant le Congrès des Régions de France la reprise en main par l'Etat de 1,5 Milliard d'euros au titre du second pilier de la PAC, celui-là même qui accompagne la transition agroécologique.

En ce qui concerne la protection de l'environnement et la biodiversité, la Région accompagnera notamment en 2020 la création d'un conservatoire d'espaces naturels unique et mobilisera les moyens nécessaires aux premières acquisitions de nouvelles surfaces à protéger. Des actions en faveur des continuités écologiques et de la protection de la ressource en eau seront également engagées.

Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets, proposé ce même jour au vote, comprend des objectifs ambitieux en matière de collecte, réduction et valorisation. Dès 2020 la mise en œuvre de ces objectifs sera enclenchée, tout comme celle des principales actions de Néo Terra, notamment celles d'un territoire « zéro-déchets ».

Le verdissement de la flotte sera au cœur des réflexions dès 2020. En matière de transports routiers, ce verdissement pourrait être analysé lors des renouvellements de marchés et délégations sur la Dordogne, les Deux-Sèvres et la Gironde. Sur ces trois territoires, ce sont près de 150 véhicules (50% des kms réalisés) qui seraient concernés. En ce qui concerne les trains express régionaux, la Région mènera en 2020 deux expérimentations, l'une sur l'hydrogène et l'autre sur la batterie électrique, qui lui permettront d'asseoir un choix de technologie préférentiel qui permettra la conversion lors des remotorisations à mi- vie.

Les territoires seront évidemment accompagnés et 10 nouveaux territoires TEPOS seront sélectionnés en 2020 et bénéficieront de l'appui et du soutien de la Région.

Bien évidemment les actions exposées ci-avant dressent les grandes lignes de la mise en œuvre en 2020 de Néo Terra et ne sauraient résumer l'exhaustivité de ce qui pourra être entrepris dès janvier prochain.

## **B. Un effort maintenu pour accompagner la transformation économique, industrielle et d'innovation dans tous les territoires**

L'attractivité et le dynamisme de la Nouvelle-Aquitaine se confirment année après année et les principaux indicateurs sont au vert. Le taux de création de nouvelles entreprises s'élève à 14,3%, situant la Nouvelle-Aquitaine dans le trio de tête des régions françaises. L'emploi y progresse plus vite que la moyenne nationale (+1,4% sur l'année) et, à rebours de la tendance nationale, l'emploi industriel progresse sur notre territoire. Ce dynamisme économique fait de notre région un territoire attractif qui se classe au second rang en termes d'évolution de la population, avec des dynamiques plus fortes sur la métropole et la côte atlantique.

Ces résultats positifs sont un succès tant la politique régionale, notamment industrielle, est au cœur de cette dynamique économique. Ils sont aussi un encouragement à maintenir nos efforts car le retournement économique s'affermi mais les dynamiques infra-territoriales restent encore trop disparates.

C'est pourquoi en 2020 l'action de la Région sera approfondie sur l'aide directe, l'ingénierie, le soutien capitalistique, l'accompagnement à l'export... Tout en prenant en compte le besoin d'adapter certaines interventions pour répondre de façon plus ciblée aux besoins des entreprises et avec un plus fort effet de levier, que ce soit sur les dossiers de retournement, ou bien encore sur l'accompagnement des TPE au titre de l'économie territoriale.

Sur le champ des entreprises industrielles, force est de constater qu'aujourd'hui l'intervention de la Région est sollicitée sur les principaux dossiers de crise d'activité ou de risque de fermeture. Ce n'est pas la collectivité bailleuse de fonds qui est sollicitée. C'est la Région stratège, capable de monter un tour de table financier, de démarcher des repreneurs et de repenser le modèle de production et le débouché économique. C'est une compétence qui est demandée, celle de la Région, et en 2020 nous serons à nouveau au côté des entreprises et de leurs salariés dans ces situations de crises. Pour autant la réponse à une situation de crise doit être l'exception et la Région doit prioritairement accompagner les industries en amont dans leur modernisation. En 2020 une nouvelle génération du programme Usine du futur, qui a déjà permis d'accompagner plus de 600 entreprises, sera lancée et accompagnera près de 100 nouvelles entreprises. En y incluant un volet environnemental renforcé dans le cadre du diagnostic, conformément aux engagements de Néo Terra.

Au-delà d'Usine du futur, l'action de la Région sera en 2020 poursuivie. Cela passera par l'accompagnement à l'éclosion de 100 nouvelles start-up, l'entrée de

35 nouvelles PME/ETI dans le programme Accélérateur<sup>1</sup> de croissance ou encore celle de 500 PME au titre du programme Croissance Premium.

Le développement des filières sera amplifié en 2020 avec au premier rang un investissement massif sur la structuration de la filière des systèmes de stockage énergétique (dont l'hydrogène), sur la filière de construction durable ainsi que celle des savoir-faire d'excellence régionaux. L'année 2020 sera également marquée par le transfert de la gouvernance et du financement des pôles de compétitivité qui nécessitera de mettre en place de nouvelles formes de suivi et de coopération avec ces pôles.

En matière d'ingénierie financière, au-delà du programme Vitirev, la Région reste dans une phase d'abondement de ces fonds d'investissement, notamment le fonds de co-investissement NACO. Un outil complémentaire de prêts participatifs à destination des start-up devrait être lancé en 2020.

C'est au final tout l'écosystème en faveur de l'action économique de la Région qui sera reconduit en 2020 et affirmé, avec le souci de prendre en compte les nouvelles problématiques issues de Néo Terra, pour consolider les succès d'aujourd'hui et préparer ceux de demain.

### **C. Un engagement décuplé en faveur des compétences et des savoirs**

L'emploi, le combat pour l'emploi, est plus que jamais la préoccupation de la Région. Le paradoxe entre un chômage qui reste élevé et les difficultés de recrutement des entreprises n'est plus possible et par ailleurs 80% des métiers en 2030 ne sont pas encore présents dans les entreprises. Il faut donc tout à la fois répondre à l'urgence d'aujourd'hui et préparer demain. C'est pourquoi la Région a posé une stratégie globale, travaillée en coopération avec le milieu économique, pour anticiper les besoins en formation des entreprises, sur chaque territoire, pour adapter et déployer l'ensemble des leviers de formation, qu'il s'agisse de la formation initiale ou de la formation qualifiante continue. Chaque entreprise, ou qu'elle se trouve doit être rassurée sur le fait que demain elle trouvera les compétences dont elle a besoin sur son bassin d'emploi. Chaque jeune, demandeur d'emploi ou salarié, doit choisir et entrer en formation en sachant qu'un emploi l'attend à la sortie.

Cela passe tout d'abord par l'entrée en vigueur de la nouvelle compétence Orientation de la Région et ce, dès le collège. Car l'orientation tout au long de la vie commence dès le collège, en œuvrant pour la découverte des métiers et le rapprochement nécessaire, dans les territoires, de l'école et des entreprises. Les jeunes, leurs familles, et l'ensemble des actifs doivent donc bénéficier des outils et interlocuteurs qui leur permettent une orientation choisie tout au long de leurs

---

<sup>1</sup> L'accélérateur de pépites propose un accompagnement de deux ans du chef d'entreprise autour de quatre objectifs : révéler les potentiels de croissance des entreprises ; créer les conditions d'une émulation collective ; rompre l'isolement du chef d'entreprise ; créer de la valeur sur le territoire et un effet d'entraînement sur l'activité et l'emploi.

parcours de vie. C'est cette transformation qui est à la portée de la Région et de ses partenaires.

Aussi au-delà de la mise en œuvre des 54h annuelles dédiées à l'orientation, grâce notamment à l'appui de Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine, la Région a lancé en 2019 8 expérimentations dans les territoires, en prenant soin de rapprocher l'école et les entreprises et en y associant l'ensemble des partenaires. Ces expérimentations livreront tous leurs enseignements en 2020 et permettront de structurer la nouvelle politique régionale en matière d'orientation. Notamment par le biais d'un appel à manifestation d'intérêts pour couvrir l'ensemble du territoire régional dès la rentrée de septembre 2020. Pour ce faire, la Région finalisera début 2020 la mise en place de la nouvelle direction de l'orientation qui travaillera en transversalité et étroite collaboration avec l'ensemble des services. L'action de cette direction bénéficiera notamment d'un transfert de moyens des DRONISEP et d'une nouvelle coopération avec les CIO.

Soucieuse par ailleurs d'offrir toutes les conditions de réussite des jeunes entrant en formation initiale, quelle que soit leur voie, 2020 marquera une nouvelle année forte d'investissement dans les lycées et les CFA. Fin 2020, 97% des opérations programmées dans les lycées auront été votées et près de 60% seront en travaux. Les travaux du lycée du Barp devraient d'ailleurs débuter au second semestre. En ce qui concerne les CFA, près de 30M€ d'investissement seront réalisés en 2020, la Région assumant les engagements pris avant la réforme et la bonne finalisation des opérations lancées. En matière de soutien en fonctionnement, la Dotation globale de fonctionnement des lycées sera réétudiée, pour tenir compte notamment des fonds de roulement des établissements, et pour permettre l'abondement d'un fonds de compensation destiné à accompagner les établissements les plus fragiles en cours d'année. En ce qui concerne les CFA, la réforme entrant en vigueur, la Région ne pourra intervenir à présent que pour soutenir certains CFA, selon une logique de fragilité qui reste à définir, et avec des moyens budgétaires à ce jour encore incertains. La Région présentera fin 2019 un nouveau cadre d'intervention post réforme avec comme principaux leviers d'action la création d'un label régional de l'apprentissage ou encore l'adoption d'une carte contractuelle des formations professionnelles par apprentissage, permettant ainsi d'assurer un soutien financier régional à certaines d'entre elles.

La lutte contre le décrochage scolaire, et plus globalement la réussite éducative, seront plus que jamais au cœur de l'action de la Région. L'effort de gratuité des manuels scolaires sera prolongé en 2020 pour les élèves de terminale, tout comme le chèque livre de 20€. Le nouveau règlement d'intervention relatif aux Projets Educatifs Jeunesse (PEJ) sera mis en œuvre en 2020 et permettra un accompagnement favorisé des établissements situés en zones vulnérables.

Au-delà de la formation initiale, la Région accentuera son effort en faveur de la formation des demandeurs d'emploi et des salariés.

2020 sera l'année de plein exercice de la nouvelle stratégie de formation de la Région et du Pacte régional d'investissement dans les compétences qui mobilisent près de 1,2 milliard d'euros pour la formation des demandeurs d'emploi sur 2019-2022. Cela permettra de passer de 40.000 personnes formées jusqu'à présent par

an à 60.000 personnes. En 2019 la Région a mis en place l'architecture conventionnelle et opérationnelle qui permettra en 2020 d'augmenter les entrées en formation, grâce notamment à deux habilitations de service public, l'une sur le socle de compétences et l'autre sur le premier niveau de qualification. Ces deux habilitations sont dimensionnées pour permettre 28.000 formations par an, sur deux champs essentiels de compétences, notamment pour les publics les plus éloignés de l'emploi. La Région mettra également en place une offre destinée à tous ceux qui souhaitent évoluer professionnellement, qu'ils soient salariés ou demandeurs d'emploi. Dénommée « N+1 » cette nouvelle action régionale permettra un réel essor de la formation qualifiante tout au long de la vie. En parallèle de cette refonte et modernisation de l'offre de formation, la Région mettra en œuvre en 2020 sa volonté de revalorisation des rémunérations des stagiaires, passant cette dernière de 650€ à 850€ par mois, pour qu'une entrée en formation ne soit plus demain un risque de précarisation.

#### **D. Un accompagnement global pour favoriser l'émergence de tous les territoires et le développement des conditions endogènes de leur dynamisme**

La centralisation des activités, des richesses et des emplois dans les grands pôles urbains ne peut plus être le schéma dominant de développement et la théorie du ruissellement ne fonctionne pas. Au contraire, cette concentration n'est pas soutenable, ni pour les aires urbaines qui souffrent de congestion (logement, transport), ni pour les territoires éloignés qui ne profitent en rien d'un effet d'entraînement. Pire, cette concentration participe de l'artificialisation croissante des sols, de la création d'une périphérie sans forme toujours plus étendue, d'un allongement des temps de transports pour nos concitoyens, source d'épuisement et de pollution.

C'est pourquoi la Région agit au quotidien pour le développement de tous les territoires. Pour y maintenir ou y développer des activités. Pour réindustrialiser les campagnes, ou au moins en moderniser les usines. Pour en améliorer l'accessibilité tant physique que numérique. Pour rénover les habitats et les centres-bourgs et faire en sorte que chacun puisse engager son parcours de formation et de vie partout en Nouvelle-Aquitaine.

La Région a posé ce cadre stratégique par le biais du SRADDET, que nous devons adopter en fin d'année et dont en 2020 il s'agira d'engager son suivi et sa mise en œuvre, pour s'assurer que le futur dessiné de la Nouvelle-Aquitaine soit demain une réalité.

L'ensemble des contrats de territoires sera signé en début d'année et en 2020 la Région concentrera ses efforts sur le suivi des projets et leur bon achèvement. En 2020, une nouvelle forme de contractualisation dédiée aux territoires en mutation économique (CADET) sera étendue à l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. Il s'agira également de poursuivre les actions en faveur de la ruralité ainsi que de la rénovation des centres-bourgs.

L'aménagement numérique sera accéléré en 2020. La Région a notamment pris la décision de suppléer les fonds européens à hauteur de près de 60M€ et s'est engagée au côté de certains départements dans une deuxième phase de développement, portant l'effort global régional à près de 300M€. Ce sont plus de 1,6 million de prises qui seront raccordées grâce à l'engagement de la Région. En 2020 un effort particulier sera opéré sur l'ambitieux plan Creuse visant à couvrir 100% des habitants.

La Région maintiendra en 2020 son intervention forte en faveur de l'accessibilité des territoires, sur la base principalement des opérations prévues au plan directeur d'investissements ferroviaires qu'il est prévu de multiplier par deux, ainsi qu'aux CPER pour les engagements routiers. La Région poursuivra ainsi sa forte mobilisation sur la modernisation et la régénération des sections ferroviaires Nantes-Bordeaux, Saintes-Royan, Brive-Turenne-Saint Denis Près Martel et réalisera des travaux d'urgence sur la section Nexon-Saint Yrieix. En ce qui concerne la voirie, la Région a fait de la RN147 une priorité et financera la déviation de Lussac les châteaux pour enclencher l'avancée des travaux.

### **E. Une transformation de l'administration en finalisation pour répondre aux enjeux de politiques publiques**

L'administration régionale enfin est bien évidemment impactée par les grandes évolutions de compétences signalées précédemment : création d'une nouvelle Direction de l'orientation, réorganisation du pôle Formation et emploi suite à la réforme de l'apprentissage, adaptation de la structuration de la DATAR avec notamment l'entrée en vigueur du SRADDET... Toutes ces évolutions organisationnelles sont préparées et accompagnées et s'inscrivent pleinement dans le plan de transformation et de modernisation engagé par la collectivité depuis 2 ans. En 2020, les travaux de simplification administrative, de dématérialisation et d'amélioration de la relation aux usagers seront amplifiés pour que les moyens de la Région soient demain encore plus tournés sur la conduite de la politique publique et moins sur le temps administratif qui en résulte.

La Région continuera en 2020 le déploiement de son réseau d'antennes territoriales initié en 2019. 5 nouvelles antennes devraient être installées, après les 4 prévues en 2019. Ce chantier de territorialisation n'est cependant pas qu'une logique de regroupement physique des services territorialisés, il porte une profonde rénovation de l'adaptation des réseaux aux besoins de chaque territoire. C'est ce travail qui devra être au cœur des réflexions en 2020.

Le souci du bien-être au travail restera en 2020 une priorité.

Tout d'abord la politique de lutte contre la pénibilité, notamment pour les agents des lycées, sera approfondie. Le déploiement des chaises allégées sera finalisé. La deuxième gamme de vaisselle allégée sera commandée et proposée aux établissements. Enfin les investissements visant à robotiser la « grosse plonge » seront accélérés. Non pour supprimer des emplois, mais pour que demain nos agents n'exercent plus ces métiers pénibles, mais au contraire soient au cœur de

nouveaux métiers porteurs de sens comme la lutte contre le gaspillage alimentaire et le développement des circuits courts.

Pour ce qui concerne les agents du siège, le large déploiement du télétravail en 2019 a permis de répondre aux attentes en termes de réduction des temps de déplacement et de mieux assoir l'équilibre temps professionnel – temps personnel. 2020 prolongera cet effort.

Le plan ambitieux de formation professionnelle entrera en plein régime d'effectivité, et la mise en œuvre du contrat de progrès social entrera dans une nouvelle phase.

\*

\* \*

C'est la quête de sens qui guide l'action de la Région. C'est l'adaptation aux besoins de chacun et le souci permanent du détail, qui en fait la force. C'est la capacité à savoir agir dans le temps long, en gardant la réactivité nécessaire, qui en gage la réussite. La mise en œuvre de Néo Terra reprendra ce triptyque fondateur de l'action régionale : sens, détail, temps long et réactivité. En parfaite complémentarité des trois priorités d'actions pour lesquelles la Région ne souffrira aucun recul : le soutien aux entreprises, à la recherche et à l'innovation ; le combat pour l'emploi et les compétences ; l'accompagnement de tous les territoires.

# CADRAGE BUDGETAIRE ET FINANCIER

## Rappel du cadre réglementaire

### Article L4312-1 du code général des collectivités territoriales

*« Dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, le président du conseil régional présente au conseil régional un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.*

*Il fait l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat dans la région, d'une publication et d'un débat au conseil régional, dont il est pris acte par une délibération spécifique. Le contenu du rapport et les modalités de sa publication sont fixés par décret.*

*Le projet de budget de la région est préparé et présenté par le président du conseil régional qui le communique aux membres du conseil régional avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget. »*

## Précautions d'analyse

Ces orientations budgétaires intègrent une prévision d'atterrissage budgétaire de l'année en cours (Compte Administratif Anticipé – CAA). Cette prévision doit cependant être considérée avec une grande précaution, notamment sur le niveau estimé des dépenses à la clôture de l'exercice, sachant que les trois derniers mois de l'année concentrent usuellement une forte proportion de crédits réalisés, ce qui rend plus complexe la prévision.

Il en est de même des projections de recettes et de dépenses qui sous-tendent la trajectoire financière triennale qui, compte tenu du contexte rappelé ci-après, sont à considérer comme indicatives.

Les orientations budgétaires 2020 s'inscrivent dans le cadre de la stratégie budgétaire régionale et du respect du contrat financier signé avec l'Etat pour la période 2018-2020 qui prévoit de plafonner l'évolution des dépenses de fonctionnement à +1,2 % par an.

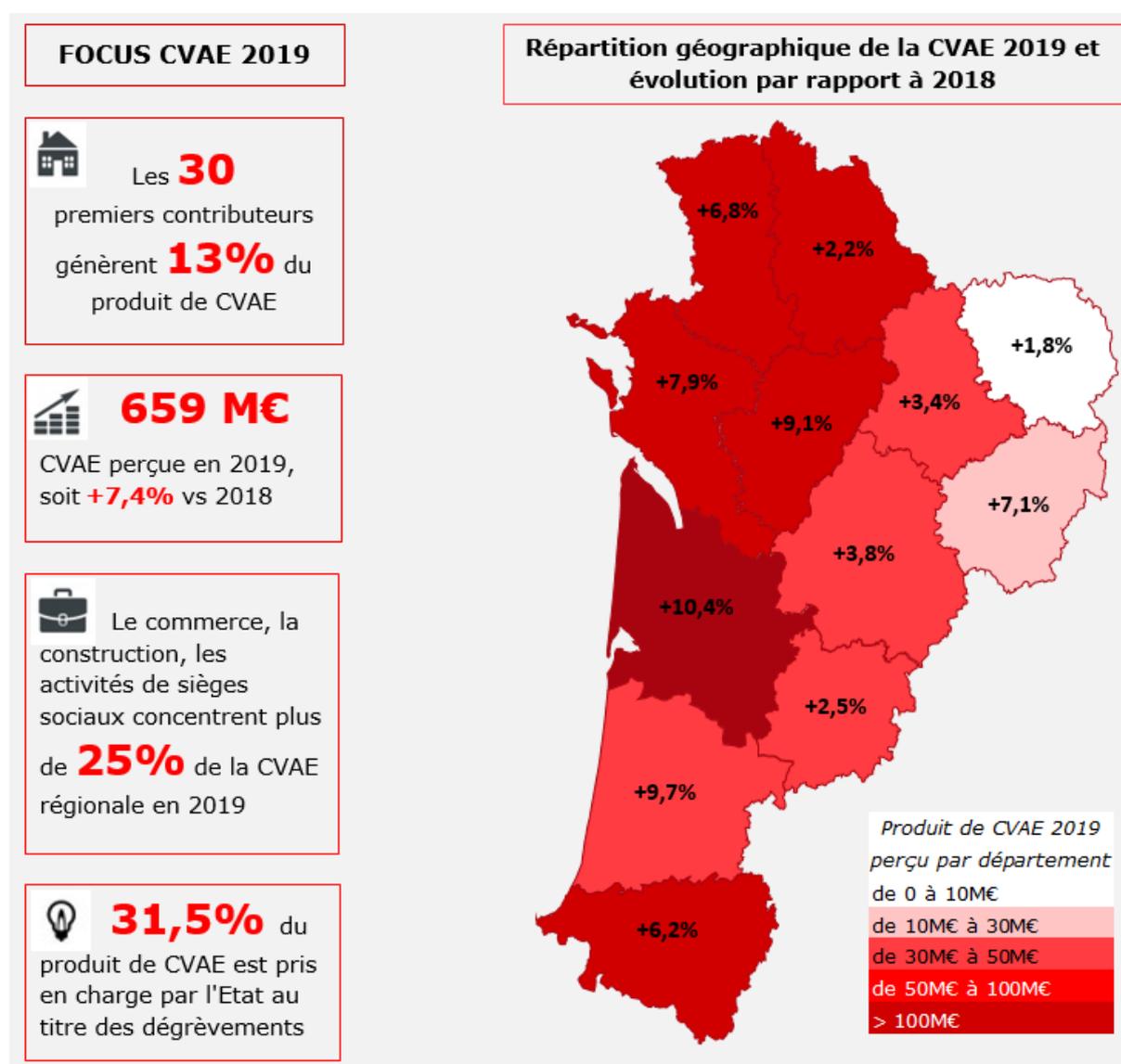
La trajectoire financière intègre la réforme de l'apprentissage qui entrera pleinement en vigueur à compter de 2020 et impactera le budget régional tant en recettes qu'en dépenses. A ce stade de la construction budgétaire 2020, toutes les dispositions budgétaires ne sont pas connues.

Les éléments prospectifs comprennent également la montée en puissance du dispositif PACTE destiné à la formation des demandeurs d'emplois peu ou pas qualifiés.

# Perspective d'évolution des ressources régionales

## Fiscalité directe : « stabilité » de la CVAE

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est l'une des deux composantes de la contribution économique territoriale (CET), qui a remplacé la taxe professionnelle. Une première évaluation<sup>1</sup> de la CVAE appelée à être perçue en 2020 par la Région a été communiquée par la DGFIP au mois de septembre : il est fait état d'un montant quasi-stable (+0,03%) par rapport au produit définitif versé en 2019, soit 659,03 M€, après une progression de 7,4% entre 2018 et 2019.



<sup>1</sup> Evaluation établie sur la base du solde de CVAE dû au titre de 2018 et payé en mai 2019 par les entreprises, ainsi que du 1<sup>er</sup> acompte dû au titre de 2019 et payé en juin 2019. La DGFIP simule le deuxième acompte, qui intervient à la mi-septembre, en multipliant par 2 ce premier acompte de juin.

Si les régions perçoivent un montant de CVAE correspondant à 1,5% de la valeur ajoutée produite par les entreprises, la CVAE réellement acquittée par ces dernières dépend du montant de leur chiffre d'affaires, l'Etat prenant à sa charge le différentiel entre le taux de 1,5% et le taux réellement payé par l'entreprise selon un mécanisme de dégrèvement barémique.

Par ailleurs, afin d'éviter que les entreprises membres d'un même groupe au sens fiscal ne limitent leur imposition par le jeu des filiales, la CVAE comprend un dispositif de consolidation des chiffres d'affaires au niveau du groupe. Supprimé au titre de l'exercice 2018, ce dispositif a été rétabli à compter de 2019.

Ce revirement législatif impacte fortement la part de CVAE « dégravée » prise en charge par l'Etat et donc le produit à percevoir par la Région en 2020 dans les proportions suivantes :

En M€	2019 notifié	2020 estimé (DGFIP 09-19)	évolution
CVAE payée (1,5%)	451,63	472,79	+21,16
CVAE « dégravée »	207,23	186,24	-20,99
<b>CVAE TOTALE</b>	<b>658,86</b>	<b>659,03</b>	<b>+0,17</b>

Rétrospectivement, les notifications prévisionnelles communiquées par la DGFIP en novembre sont supérieures aux estimations effectuées en septembre. Ainsi, en prospective, la prévision d'évolution de la CVAE pour 2020 reste dynamique, mais assortie d'une marge prudentielle compte tenu du dispositif évoqué précédemment. Les taux d'évolution suivants sont donc retenus en prospective :

	2020	2021	2022
Projection CVAE	1,2%	3,0%	2,7%

Composantes du « panier de ressources » post-réforme de la taxe professionnelle, **l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)**, mise en place suite à la suppression de la taxe professionnelle, et qui s'applique aux grandes entreprises de réseaux des secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications, affiche une dynamique très relative ; tandis que le **fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)**, mécanisme destiné à garantir le niveau de ressources des collectivités suite à la réforme de la taxe professionnelle, est gelé par nature. Ces deux ressources sont donc figées en prospective, à hauteur de 55,5 M€ et de 75,5 M€ par an respectivement.

**Le fonds de péréquation des ressources** vise à réduire les écarts d'évolution de panier de ressources (CVAE, IFR, FNGIR et DCRTP) entre les Régions. Compte tenu de l'évolution anticipée de la CVAE, le volume revenant à la Région devrait progresser en 2020 pour une recette estimée à 11,200 M€, contre 7,440 M€ notifiés en 2019. En prospective, ce montant est reporté sur les exercices suivants.

Au niveau national, on constate que la croissance des recettes de TVA est plus rapide que la croissance économique. L'évolution de la **fraction du produit net de TVA** revenant à la Région en substitution de ses deux parts de DGF (forfaitaire et péréquation) est donc calée, a minima, sur l'évolution du PIB en Euros courants selon les taux ci-dessous :

	2020	2021	2022
Projection fraction de TVA	2,7%	2,9%	3,3%

### **Autres impôts et taxes : l'impact de la réforme du financement de l'apprentissage**

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel « recentralise » la compétence apprentissage des Régions vers l'Etat et les branches professionnelles. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les Régions n'auront donc plus d'obligation juridique s'agissant du financement des dépenses d'apprentissage et perdront en conséquence les recettes historiquement dédiées : ressource régionale de l'apprentissage (taxe d'apprentissage et TICPE), compensation du versement des primes d'apprentissage (TICPE).

Les Régions pourront toutefois intervenir dans le cadre de dotations spécifiques qui leur seront allouées pour participer au financement de CFA :

- l'une pour soutenir le fonctionnement (**fonds de soutien**) justifiée par les besoins d'aménagement du territoire et de développement économique,
- l'autre pour accompagner l'investissement des CFA (**fonds d'investissement**).

France Compétences, nouvel organisme de gouvernance de la formation professionnelle et de l'apprentissage, aura notamment pour mission<sup>2</sup> de verser aux Régions le fonds de soutien, selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat et pris après concertation avec les Régions.

Les Régions pourront ainsi, en matière de dépenses de fonctionnement, majorer la prise en charge des contrats d'apprentissage assurée par les opérateurs de

---

<sup>2</sup> Article L.6123-5 du code du travail.

compétences (OPCO). Le montant proposé par le Gouvernement pour cette dotation à l'ensemble des Régions est de 138 M€, dont 14 M€ escomptés pour la Nouvelle-Aquitaine.

Tel que prévu dans la loi, c'est l'Etat qui versera le fonds d'investissement aux régions qui pourront verser des subventions aux CFA. Ce montant sera réparti par région chaque année en loi de finances sur la base des dépenses d'investissement constatées au titre des exercices 2017, 2018 et 2019. Le montant à répartir entre les Régions au titre du fonds d'investissement devrait être de l'ordre de 180 M€, dont 28 M€ attendus pour la Nouvelle-Aquitaine.

Afin de corriger les écarts qui subsisteraient entre les ressources perçues en matière d'apprentissage et les dépenses engagées par les Régions en matière d'apprentissage, un **fonds de compensation** d'un montant global de 218 M€ devrait également être mis en place. Le projet de Loi de Finances pour 2020, dans sa rédaction initiale (article 24), évoque une compensation composée d'une fraction de TICPE et d'un prélèvement sur les recettes de l'Etat : la Nouvelle-Aquitaine percevrait ainsi une recette d'1 M€ sur la base de la moyenne des dépenses et des recettes de la période 2015-2017. La période retenue pénalise la Nouvelle-Aquitaine qui demande que soit retenue la période 2017-2019, soit la période immédiatement antérieure à la date du transfert.

Par ailleurs, s'agissant des **primes versées par les régions aux employeurs d'apprentis**, l'extinction progressive du régime existant devrait se traduire par une compensation à hauteur de la dépense pour encore deux années, soit 17M € et 4 M€ pour 2020 et 2021.

La mise en œuvre de la loi « Avenir Professionnel » se traduit donc par une forte diminution des ressources fiscales affectées à l'apprentissage : la perte de recettes pour la Nouvelle-Aquitaine se chiffrerait à 149,8 M€ en 2020 (pour une perte de dépenses estimée à 110,2 M€).

en M€	Compte Administratif 2018	Compte Administratif Anticipé 2019	2020	2021	2022
Ressource régionale de l'apprentissage	175,0	180,0			
Primes d'apprentissage	28,5	29,8	17,0	4,0	
Dotation de fonctionnement			14,0	14,0	14,0
Dotation d'investissement			28,0	28,0	28,0
Fonds de compensation			1,0	1,0	1,0
<b>FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE</b>	<b>203,5</b>	<b>209,8</b>	<b>60,0</b>	<b>47,0</b>	<b>43,0</b>

Au vu de l'incertitude entourant les compensations financières prévues dans le cadre de cette réforme, et à ce stade de la préparation budgétaire et des discussions attendues au Parlement, les recettes relatives au financement de l'apprentissage sont gelées en prospective.

Le financement de la formation professionnelle est quant à lui stabilisé depuis 2014, les ressources étant composées :

- pour 2/3 par le transfert des frais de gestion perçus par l'Etat au titre de la taxe d'habitation (TH), de la cotisation foncière des entreprises et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ;
- pour 1/3 par une fraction supplémentaire de TICPE correspondant à 0,79 centime d'€ / L pour les supercarburants et 0,56 centime d'€ / L pour le gazole.

En l'état actuel des discussions au Parlement, le PLF pour 2020 prévoit une dotation de 300 M€ aux Régions afin de neutraliser les effets de la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur cette ressource. Au stade actuel, la nature de cette ressource n'est pas connue (ni sa dynamique... éventuelle). Dans l'attente du contenu effectif de la future réforme de la fiscalité locale, et afin de tenir compte de la proposition du PLF de ne pas appliquer de revalorisation forfaitaire en 2020 sur les valeurs locatives servant à la TH, il est proposé d'appliquer un taux d'évolution des frais de gestion de 2,5% en 2020 puis 2% à compter de 2021 pour tenir compte de la disparition de la TH et du remplacement de la fraction correspondante par une recette figée. La fraction de TICPE Formation professionnelle est quant à elle figée sur la fin de la prospective.

Afin de financer les transferts de compétences successifs intervenus depuis la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les Régions sont attributaires d'une fraction de tarif de la **TICPE**. A cette recette historique, s'ajoute une recette correspondant à l'application d'une fraction de tarif de 1,77 centime d'€ / L sur les supercarburants et de 1,15 centime d'€ / L sur le gazole vendus sur leur territoire (ex-modulation). Ces deux recettes constituent la **TICPE première part**.

Depuis 2011, pour financer des infrastructures de transports durables, la Région dispose d'un pouvoir plafonné de majoration de la TICPE en appliquant un tarif de 0,73 centime d'€ / L sur les supercarburants sans plomb et de 1,35 centime d'€ / L sur le gazole. Cette TICPE deuxième part est aussi appelée **TICPE Grenelle**.

Ces recettes sont assises sur les consommations de carburants. La tendance au niveau national étant à la stabilisation des consommations de supercarburants et de gazole, il est donc proposé de figer la recette au niveau de l'anticipation 2019 pour les exercices futurs.

Enfin, le produit des certificats d'immatriculation de véhicules (**cartes grises**) est directement corrélé au dynamisme du marché automobile. Dans une logique prudentielle, l'estimation prévisionnelle « d'atterrissage » 2019 est reconduite avec une progression annuelle de +0,75% du produit.

## Dotations d'Etat : en constante érosion

La **dotation globale de décentralisation** (DGD), compensation financière des transferts de compétences ne donnant pas lieu à un transfert de fiscalité, est maintenue au niveau de 2019 pour l'exercice 2020 ainsi que pour toute la période prospective, soit 36,5 M€.

La **dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle** (DCRTP), dont le but originel était de garantir le maintien des ressources des collectivités « perdantes » suite à la réforme de la taxe professionnelle, est devenue une des variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat aux collectivités depuis la Loi de Finance pour 2017, connaissant depuis lors une minoration tous les ans. Après une réfaction de -4,6% observée entre les dotations 2018 et 2019 (62,0 M€), les taux suivants sont anticipés en prospective :

	2020	2021	2022
Projection DCRTP	-5,5%	-5,6%	-6,0%

La **dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale** (DTCE) est un agrégat historique de diverses compensations d'exonérations de fiscalité. De la même manière que la DCRTP, elle est utilisée comme variable d'ajustement de l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités. En prospective, il est donc proposé de minorer la dotation 2019 de 11,5 M€ des taux suivants :

	2020	2021	2022
Projection DTCE	-17,8%	-17,0%	-17,1%

La **dotation régionale d'équipement scolaire** (DRES) est figée depuis 2009. Une recette d'investissement de 47,1 M€ est donc prévue en 2020 ainsi que pour les exercices suivants.

Le **fonds de compensation pour la TVA** (FCTVA) est une dotation destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que supportent les collectivités sur leurs dépenses réelles d'investissement, sans possibilité de récupération par la voie fiscale. La recette attendue en 2019 est estimée à 41,7 M€, compte tenu des dépenses valorisées pour la MECA. Pour 2020, le montant attendu est estimé à 34 M€. Compte tenu des travaux à venir dans les lycées néo-aquitains et des dépenses d'investissement qui en résulteront, le montant inscrit en prospective sera supérieur à 40 M€ sur la période.

## Principales autres recettes

Les recettes escomptées au titre des **plans de formation professionnelle** (plan « 500 000 formations » et ses tranches successives, le plan d'investissement dans les compétences ...) sont modélisées dans une logique réaliste de dépenses et de recettes.

en M€	2020	2021	2022
Projection dépenses	106,5	147,3	144,2
Projection recettes	72,5	140,6	139,9

Les montants de la **participation des familles de lycéens à la restauration et l'hébergement** sont figés en prospective sur le montant de la réalisation 2019 anticipée, soit 22,5 M€.

Concernant la **gestion des Fonds européens**, le budget principal intègre les projets 2014-2020 des deux anciennes régions Limousin et Aquitaine<sup>3</sup>. Dans le cadre du travail de prospective, les prévisions connues à ce jour pour le nouveau PO 2021-2027 ont également été prises en compte.

Fonctionnement en M€	CAA 2019	2020	2021	2022
Projection dépenses PO	20,9	29,0	32,2	32,2
Projection recettes PO	37,7	46,0	29,8	31,4

Investissement en M€	CAA 2019	2020	2021	2022
Projection dépenses PO	28,0	71,0	63	61,14
Projection recettes PO	31,6	47,5	71,5	75,0

Compte tenu des hypothèses retenues, les recettes attendues pour 2020 devraient s'élever à **2 353,4 M€** en fonctionnement et **184,2 M€** en investissement (hors emprunt). Ces hypothèses d'évolution demeurent, à ce stade de la préparation budgétaire, volontairement prudentes.

---

<sup>3</sup> Pour la Région Poitou-Charente, le PO est géré dans un budget annexe.

Les perspectives de ressources sur les exercices suivants sont synthétisées ci-après :

en M€	Compte Administratif 2018	Compte Administratif Anticipé 2019	Compte Administratif Anticipé 2020	Compte Administratif Anticipé 2021	Compte Administratif Anticipé 2022
Fiscalité directe	1 181,1	1 234,6	1 257,1	1 288,8	1 321,4
Autres impôts et taxes	943,2	953,6	763,7	754,1	752,9
Dotations d'Etat	115,2	110,0	119,5	114,7	110,0
Autres recettes de fonctionnement	157,7	218,0	213,0	245,6	246,1
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 397,2</b>	<b>2 516,1</b>	<b>2 353,4</b>	<b>2 403,2</b>	<b>2 430,5</b>

en M€ (hors emprunt)	CA 2018	CAA 2019	CAA 2020	CAA 2021	CAA 2022
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>177,2</b>	<b>166,0</b>	<b>184,2</b>	<b>216,1</b>	<b>224,6</b>

\* \* \*

## Trajectoire financière 2020-2022

La trajectoire financière 2020-2022 a été bâtie à partir des réalisations rétrospectives, de la prévision de réalisations 2019 ainsi que des hypothèses rappelées précédemment.

Les prévisions de dépenses du compte administratif 2019 (compte administratif anticipé CAA 2019) ont été établies sur la base des crédits ouverts aux différentes étapes budgétaires (Budget Primitif, Budget Supplémentaire, Décision Modificative) et des prévisions de consommation à fin d'année.

Ces prévisions estimées à fin septembre doivent toutefois être appréhendées avec précaution.

### Une réforme de l'apprentissage qui dégrade les ratios financiers

#### L'épargne

La stratégie régionale définie en 2016 a porté l'objectif de maintenir un niveau d'épargne brute cible de 20 %<sup>1</sup>.

Sous l'effet conjugué des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de l'évolution des recettes, ce ratio a dépassé 19 % sur la période 2016-2018.

Le compte administratif anticipé 2019 conduit à un taux d'épargne brute légèrement supérieur à 20 %.

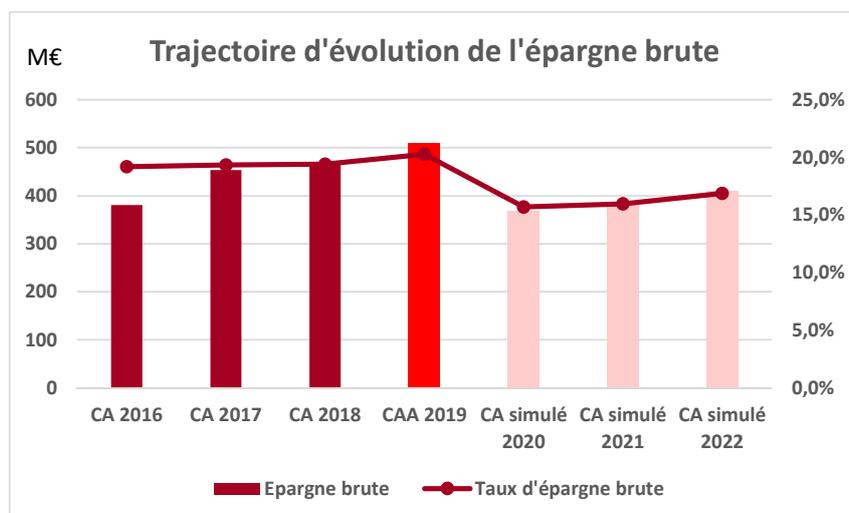
En prospective, l'épargne brute et le taux d'épargne brute accusent une diminution consécutive à l'entrée en vigueur à compter de 2020 de la réforme de l'apprentissage.

C'est ainsi que le niveau d'épargne brute ne devrait pas dépasser 390 M€ en moyenne au cours des 3 prochains exercices.

Le taux d'épargne brute, pour sa part, enregistrera une baisse en 2020 et 2021, puis devrait s'inscrire à la hausse à compter de 2022.

---

<sup>1</sup> A noter que l'intégration du transfert de compétence de transport routier (+300 M€ en fonctionnement) a modifié les équilibres entre sections. L'effort initial d'investissement est équivalent à un taux compris entre 17 et 18% après transfert.



### Les dépenses de fonctionnement

Pour 2019, le taux de réalisation anticipé des dépenses de fonctionnement s'élève à près de 96 %.

A périmètre constant (en neutralisant les effets du PACTE, de la réforme de l'apprentissage et des fonds européens), l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement réalisées défini dans la trajectoire financière est de ne pas dépasser +0,5 % traduisant à la fois, une stabilité des ouvertures de crédits et une amélioration du taux de réalisation du budget.

La progression contenue des dépenses réelles de fonctionnement permettra de maintenir un niveau d'épargne visant à assurer le financement des investissements d'une part et le respect du contrat financier d'autre part.

La hausse de l'épargne en 2019 et son décrochage brutal en 2020 justifient la présentation d'un focus particulier sur ce sujet en page suivante.

## SENSIBILITE DE L'EPARGNE A 2 ELEMENTS EXTERNES : LES PROGRAMMES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE FINANCES PAR L'ETAT ET LA REFORME DE L'APPRENTISSAGE

**1ère simulation** : les dépenses et les recettes des programmes de formation professionnelle financés par l'Etat sont retirés sur les deux années (= **hors Plan 500 000, PIC et PACTE**). Les crédits en matière d'apprentissage sont maintenus en 2019 et 2020 avec l'effet réforme.

	Compte Administratif Anticipé 2019	Compte Administratif simulé 2020
Recettes de fonctionnement	2 431,3	2 280,9
Dépenses de fonctionnement	1 987,9	1 877,3
<b>Epargne brute</b>	<b>443,4</b>	<b>403,6</b>
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>18,2%</i>	<i>17,7%</i>

Le niveau d'épargne en 2019 (443 M€) est moins élevé que celui du CA anticipé 2019 (510 M€). Cet écart montre qu'en 2019 le budget bénéficie en matière de formation professionnelle, de recettes supérieures de 66,8 M€ aux dépenses correspondantes (évolution aléatoire et parfois désynchronisée des recettes et des dépenses sur ces programmes complexes). A contrario, en 2020, le solde des programmes de formation professionnelle est négatif (-34 M€) et le budget régional subit cette même année 2020, concomitamment, l'impact de la réforme de l'apprentissage avec une perte nette de ressources de fonctionnement de 57,6 M€ (une nouvelle recette est prévue provisoirement en investissement à hauteur de 28 M€ à partir de 2020).

**2ième simulation** : prise en compte de la première simulation et reconduction en 2020 du niveau de dépenses et de recettes d'apprentissage de 2019 (= **Hors Plan 500 000, PIC et PACTE et reconduction en 2020 de l'apprentissage 2019**).

	Compte Administratif Anticipé 2019	Compte Administratif simulé 2020
Recettes de fonctionnement	2 431,3	2 458,7
Dépenses de fonctionnement	1 987,9	1 997,5
<b>Epargne brute</b>	<b>443,4</b>	<b>461,2</b>
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>18,2%</i>	<i>18,8%</i>

Cette nouvelle simulation montre qu'en l'absence de réforme le niveau d'épargne se serait maintenu, voire amélioré : 18,8% contre 15,7% dans la trajectoire retenue, après réforme de l'apprentissage. Les recettes d'apprentissage contribuaient donc significativement à la constitution de l'épargne régionale et la recentralisation de la compétence modifie la structure et les équilibres financiers du budget.

## TRAJECTOIRE FINANCIERE GLOBALE

### Soldes intermédiaires de gestion prospectifs

	Compte Administratif 2016	Compte Administratif 2017	Compte Administratif 2018	Compte Administratif Anticipé 2019	Compte Administratif simulé 2020	Compte Administratif simulé 2021	Compte Administratif simulé 2022
Recettes de fonctionnement	1 985,9	2 343,2	2 397,2	2 516,1	2 353,4	2 403,2	2 430,5
Dépenses de fonctionnement	1 604,9	1 889,9	1 931,7	2 005,9	1 983,8	2 019,4	2 020,3
<b>Epargne brute</b>	<b>381,0</b>	<b>453,4</b>	<b>465,5</b>	<b>510,2</b>	<b>369,6</b>	<b>383,8</b>	<b>410,2</b>
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>19,2%</i>	<i>19,3%</i>	<i>19,4%</i>	<i>20,3%</i>	<i>15,7%</i>	<i>16,0%</i>	<i>16,9%</i>
Remboursement contractuel du capital de la dette	115,3	111,3	127,4	129,7	134,1	151,9	179,4
<b>Epargne nette</b>	<b>265,7</b>	<b>342,1</b>	<b>338,2</b>	<b>380,5</b>	<b>235,5</b>	<b>231,9</b>	<b>230,8</b>
Recettes d'investissement	536,9	422,8	388,2	316,0	437,9	548,2	569,4
Dépenses d'investissement hors dette	812,9	739,4	660,8	710	748	780	800
<i>Part des dépenses d'investissement</i>	<i>33,6%</i>	<i>28,1%</i>	<i>25,5%</i>	<i>26,1%</i>	<i>27,4%</i>	<i>27,9%</i>	<i>28,4%</i>
<b>Besoin d'emprunt</b>	<b>-423,5</b>	<b>-250,9</b>	<b>-145,4</b>	<b>-163,5</b>	<b>-328,6</b>	<b>-332,0</b>	<b>-344,8</b>
Nouveaux emprunts	413,3	276,4	201,0	150,0	253,7	332,1	344,8
Encours de dette	1 845	2 010	2 083,9	2 104	2 224	2 404	2 569
<i>Capacité de désendettement</i>	<i>4,8</i>	<i>4,4</i>	<i>4,48</i>	<i>4,1</i>	<i>6,0</i>	<i>6,3</i>	<i>6,3</i>

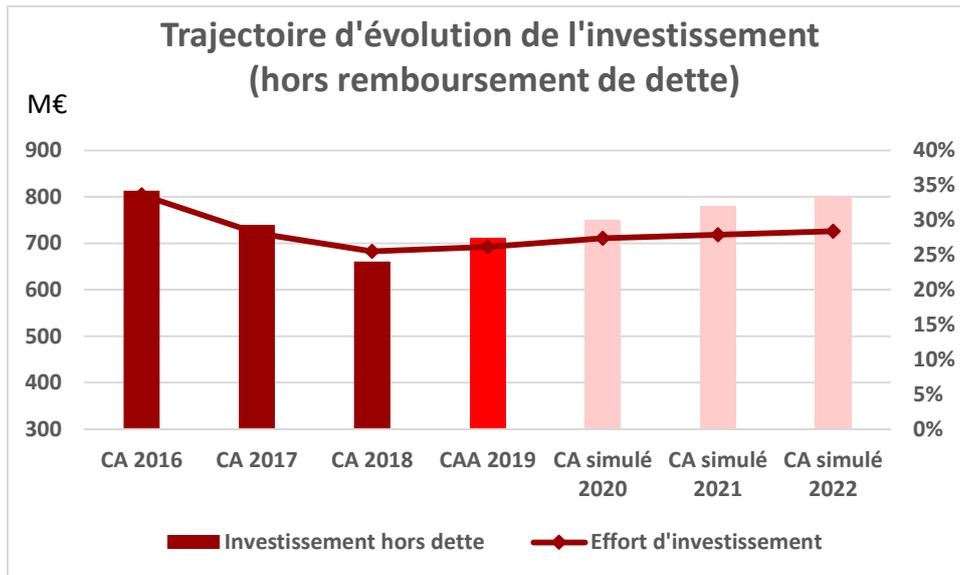
### Une montée en charge progressive de l'investissement

L'exercice 2018 a montré un tassement du niveau des dépenses d'investissement en raison d'une part, de l'achèvement d'opérations lourdes, d'autre part, de rephasages d'opérations, de retards pris par les porteurs de projets dans la réalisation de leurs opérations et de la non reconduction du fonds de soutien au développement économique qui permettait de financer des investissements supplémentaires.

Pour 2019, si la tendance constatée à la fin du mois de septembre en termes de réalisations budgétaires se confirme, l'estimation du compte administratif laisse augurer un niveau de dépenses d'investissement supérieur au montant de 2018.

La prospective financière présentée lors de ce débat d'orientations budgétaires prévoit une montée en charge progressive de l'investissement atteignant un niveau cible de 800 M€. La volonté de la Région de maintenir un niveau d'investissement élevé demeure une priorité.

Les dépenses d'investissement comprennent tous les projets majeurs mais également les enveloppes de programmes récurrents.



## FOCUS Plan Pluriannuel d'Investissement

**€ 1.8 Milliard**

de crédits phasés sur  
la période 2020-2022

**307 projets**

**60%** de la PPI concernent 2 secteurs d'interventions  
41% travaux dans les lycées et autres établissements  
19% infrastructures transports



## La maîtrise de l'évolution de l'endettement

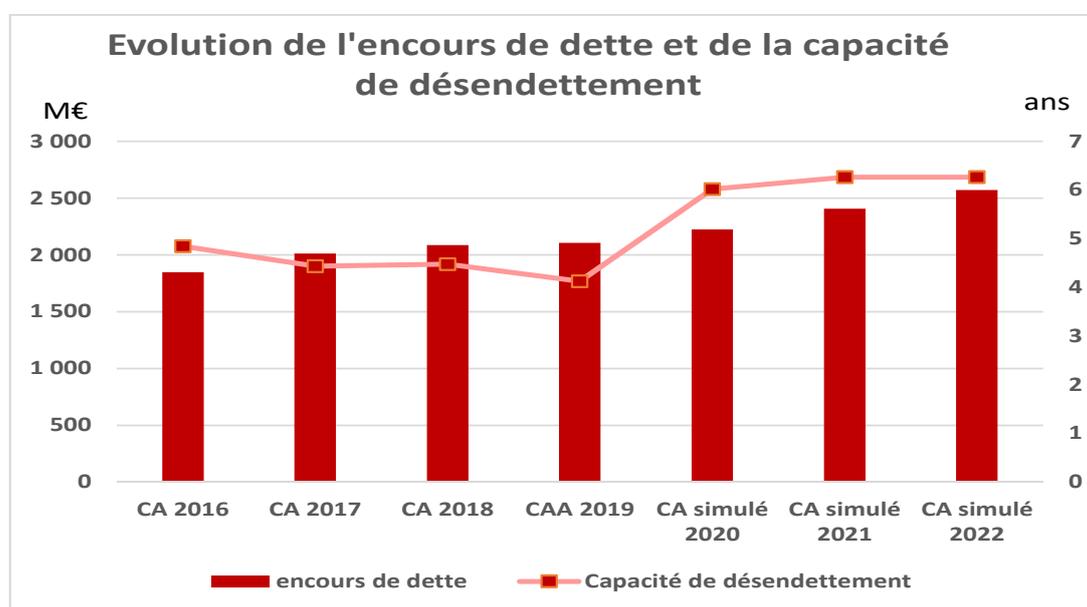
L'encours de la dette au 31 décembre 2019 est estimé à 2 104 M€<sup>2</sup>. La répartition de l'encours de dette par type de taux assure à la Région une bonne visibilité sur ses échéances futures dans la mesure où  $\frac{3}{4}$  de l'encours sont constitués d'emprunt à taux fixes.

La structure de l'encours de la dette se caractérise par la prépondérance des enveloppes institutionnelles (Banque Européenne d'Investissement et Caisse des Dépôts) et des financements bancaires.

La montée en charge de l'investissement sur la période prospective conduira à une mobilisation plus importante de l'emprunt tout en maintenant une solvabilité satisfaisante. C'est ainsi que la stratégie financière de la Région a fixé à 7 années la capacité de désendettement à ne pas dépasser en fin de mandat.

Sous l'effet conjugué d'une épargne nette dégradée, impactée notamment par la réforme de l'apprentissage, et de l'évolution anticipée des investissements, l'encours de la dette devrait atteindre 2 569 M€ en 2022.

La trajectoire financière intègre l'objectif de respecter le montant du besoin de financement contractualisé dans le contrat financier 2018-2020 signé avec l'Etat.



La capacité de désendettement qui mesure le temps que la Région mettrait à rembourser intégralement sa dette en y affectant toute son épargne, pourrait progresser jusqu'à 6,3 ans, soit un niveau inférieur au plafond fixé dans la stratégie budgétaire de la Région.

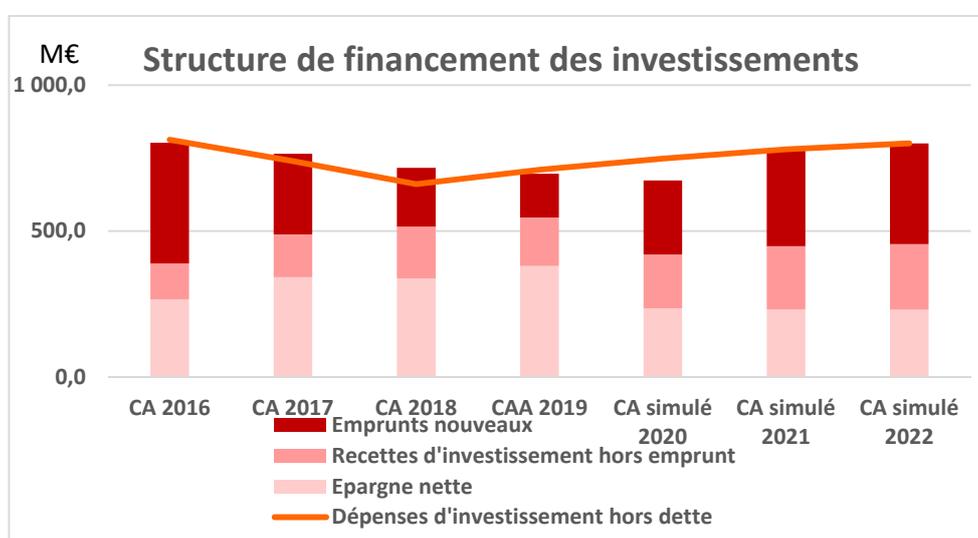
<sup>2</sup> Dont 19,983 M€ de préfinancements initiaux de l'Union Européenne pour les PO 2014-2020

Pour financer ses investissements, la Région diversifiera ses sources de financement, notamment par recours au marché obligataire.

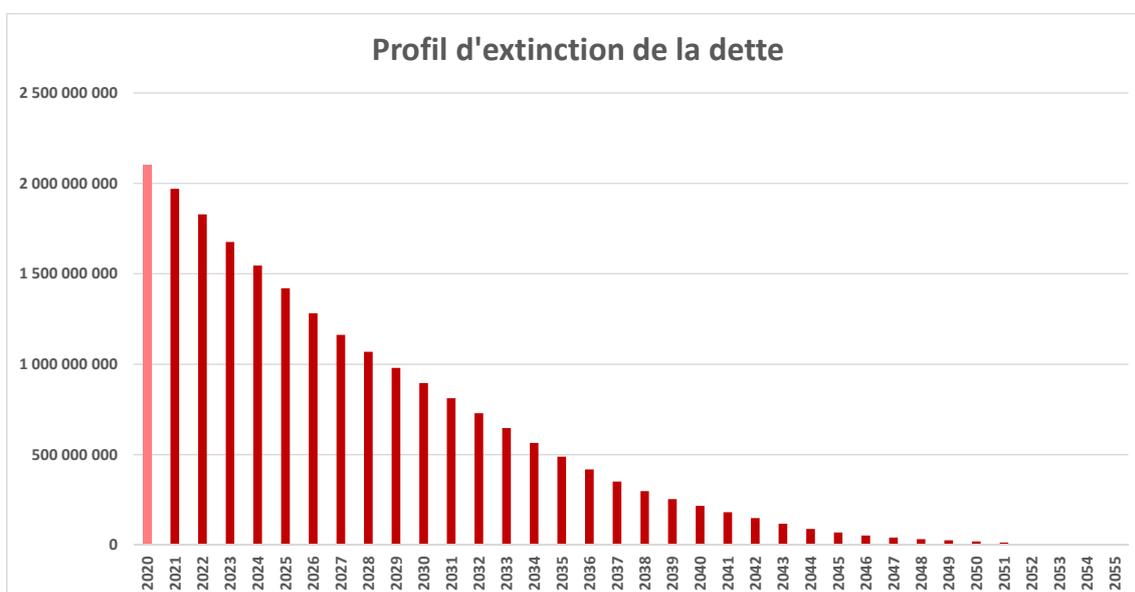
La stratégie de recherche de financements alternatifs au financement bancaire classique a été lancée en 2019 avec le processus de notation financière.

La notation émise par une agence de notation indépendante permet aux éventuels prêteurs de mesurer la solidité financière de l'emprunteur et d'informer les investisseurs sur la capacité de l'institution à honorer ses engagements.

Avec la notation financière, une première étape, préalable indispensable au processus d'appel au marché obligataire a été franchie. En 2020, la Région aura recours au marché obligataire en lançant une émission obligataire verte.



Au 31 décembre 2019, le profil d'extinction de la dette (hors financements nouveaux) est projeté comme suit :

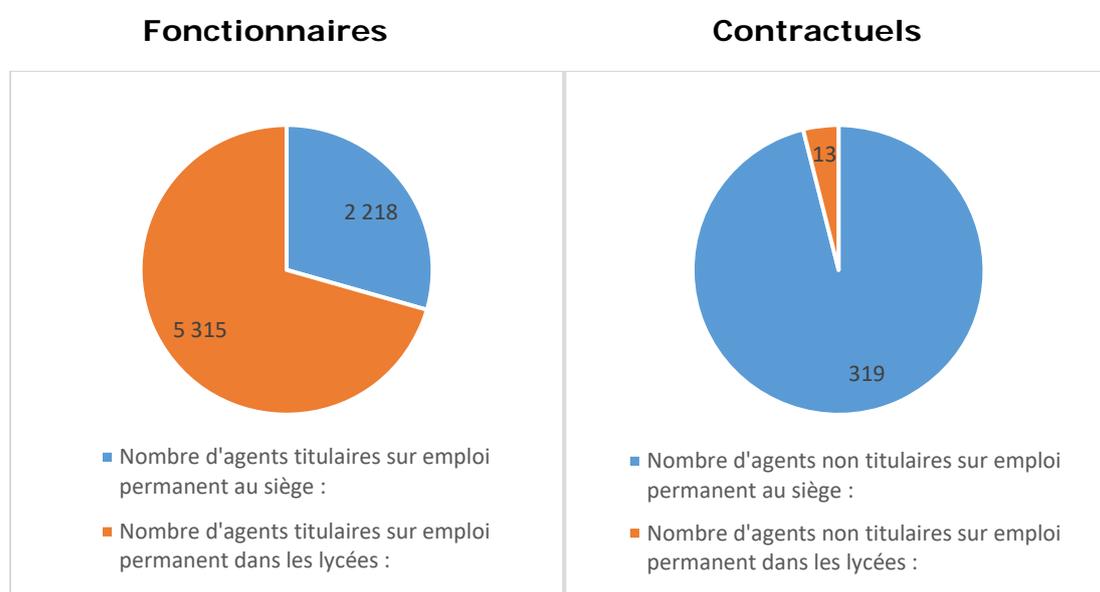


# ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

## Les dépenses de personnel

### A – La structure des effectifs

Au 31 décembre 2018, l'effectif de la Région Nouvelle-Aquitaine s'élevait à **7 865 agents** sur postes permanents et se décomposait de la façon suivante :

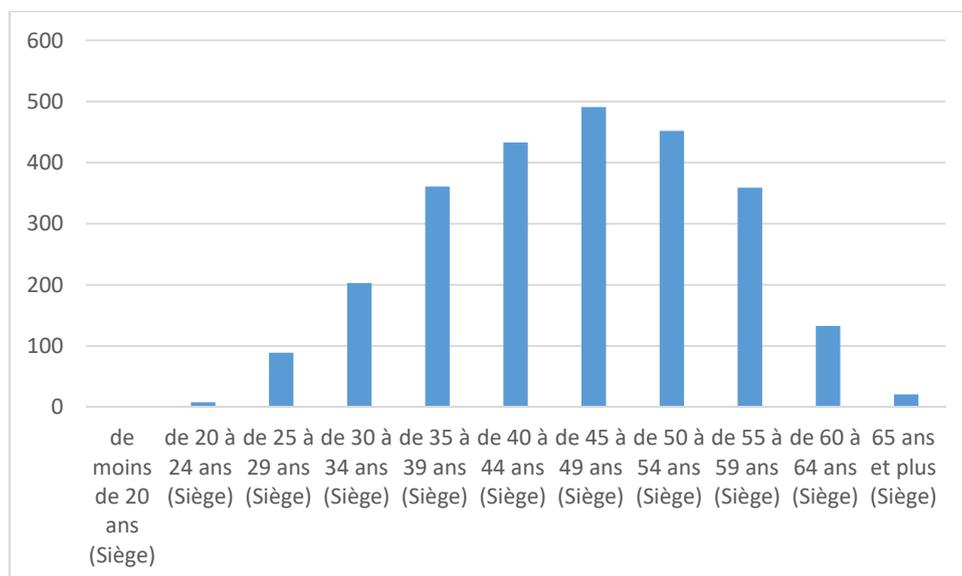


Les agents de catégorie A représentent 13,58 % des effectifs sur emplois permanents, les agents de catégorie B, 7,25 % et les agents de catégorie C, 79,17 %.

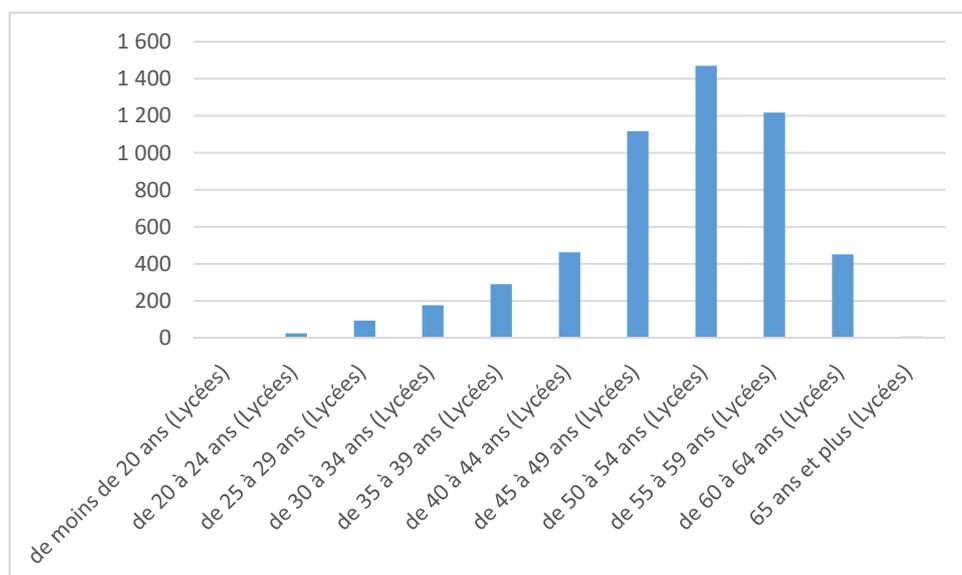
Par ailleurs, la Région continue sa politique volontariste d'insertion des personnes handicapées avec une part d'agents en situation de handicap de 8,5 %.

En termes de pyramide des âges, on peut constater un léger vieillissement de la population, ce qui constitue un axe de travail en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et qui peut avoir des répercussions sur l'absentéisme, notamment dans les lycées en lien avec la pénibilité des métiers.

## Nombre d'agents sur emploi permanent siège par tranche d'âges



## Nombre d'agents sur emploi permanent lycées par tranche d'âges



## B – Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel au 31 décembre 2018 se sont élevées à 358 837 940,95 € dont 96,80 % au titre de la masse salariale et 3,20 % au titre des autres dépenses de personnel (politiques sociales, formation, prévention des risques professionnelles, santé...).

Les rémunérations brutes des dépenses des personnels (permanents) se répartissent de la façon suivante :

Traitements indiciaires	185 077 284,19 €
Régime indemnitaire	53 177 859,83 €
Nouvelle Bonification Indiciaire	1 322 915,02 €
Heures supplémentaires	532 266,00 €

Il convient de préciser que la Région Nouvelle-Aquitaine a procédé à une harmonisation de son régime indemnitaire entre les 3 anciennes régions avec un alignement vers le haut sauf pour les encadrants et les catégories A+.

Dans le cadre du contrat de progrès social, l'harmonisation des politiques de rémunération s'étale sur 4 ans. L'année 2019 a marqué une nouvelle augmentation du régime indemnitaire, la cible devant être atteinte en 2021. L'année 2020 est la troisième année d'application pour un montant supérieur à 2 600 000 euros.

La Région a obtenu en 2019 une baisse des heures supplémentaires et continuera de suivre avec rigueur le taux de consommation des crédits.

En ce qui concerne les autres dépenses de personnel, la Région Nouvelle-Aquitaine a consacré un budget de 6 594 000 € au 31 décembre 2018 au titre des politiques sociales.

Par ailleurs, la Région continue ses efforts sur la formation, gage du développement des compétences des agents, en réponse aux politiques publiques à mettre en œuvre.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Région Nouvelle-Aquitaine a mis en œuvre dans le cadre du contrat de progrès social l'application des 1607 heures réglementaires pour l'ensemble des agents (siège et lycées).

## **C – L'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel**

Une série de mesures gouvernementales devraient venir impacter la progression des dépenses de personnel sur les prochains exercices notamment :

- La poursuite de la mise en œuvre du protocole Parcours Professionnel Carrière et Rémunérations...)
- La possible publication du décret permettant l'octroi du RIFSEEP aux agents des lycées dans le cadre d'emploi des adjoints techniques des établissements d'enseignement qui conduirait à une augmentation supplémentaire de 1,2 million d'euros de la part consacrée au RIFSEEP.

De façon à limiter l'impact de ces mesures et respecter le contrat financier signé avec l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine a décidé de renforcer sa politique en matière de Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences, en accentuant la maîtrise de la structure du tableau des emplois et par une meilleure allocation des moyens humains aussi bien sur le siège que dans les lycées avec l'application de critères de dotation.

# Pluriannualité (Autorisations de programme et d'engagement)

La majeure partie du budget régional est gérée en Autorisations de Programme (AP) pour la section d'investissement et en Autorisations d'Engagement (AE) pour la section de fonctionnement. Les dépenses de frais de personnel, de dette et quelques opérations à caractère strictement financier sont exclues du champ de la pluriannualité.

Les modalités de gestion des AP, des AE et des CP afférents sont définies par le règlement budgétaire et financier adopté le 1<sup>er</sup> février 2016 et modifié le 24 octobre 2016. Ce règlement encadre la gestion pluriannuelle et fixe notamment les règles relatives au cycle de vie et à la caducité d'une AP/AE ainsi que les règles de gestion des AP/AE affectées.

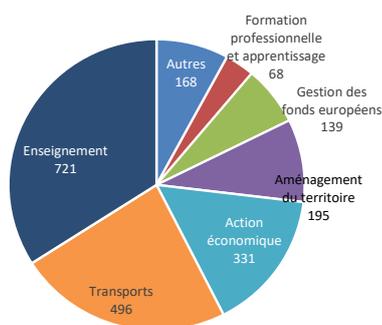
**C'est ainsi que toutes les AP et AE qui n'ont pas été affectées au cours de l'exercice sont automatiquement annulées**, excepté celles qui couvrent le Programme Opérationnel (PO) 2014-2020 des Fonds Européens et le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020.

A la clôture de chaque exercice comptable, l'ensemble des AP et des AE affectées par la Commission permanente au fil de ses réunions et qui n'a pas fait encore l'objet de mandater, constitue le stock des AP et des AE affectées et non réalisées. A ce stock, s'ajoutent les AP/AE libres d'emploi des PO et CPER.

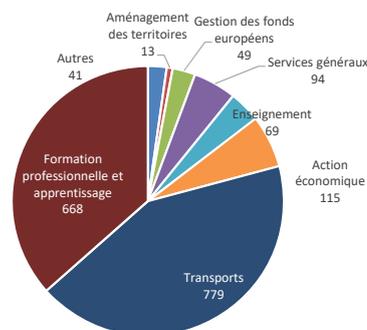
## Analyse du stock d'AP et d'AE au 30 septembre 2019

Ayant pour objectif d'améliorer la visibilité financière de la collectivité à moyen terme, cette analyse du stock à la fin du mois de septembre 2019 présente les Autorisations de Programme et les Autorisations d'Engagement restant à mandater (affectées et non mandatées) relatives aux millésimes des exercices antérieurs à 2019, pour un montant global de 3 945 M€<sup>1</sup>.

Stock d'AP par secteur d'intervention (en M€) au 30 septembre 2019 (hors millésime 2019)



Stock d'AE par secteur d'intervention (M€) au 30 septembre 2019 (hors millésime 2019)

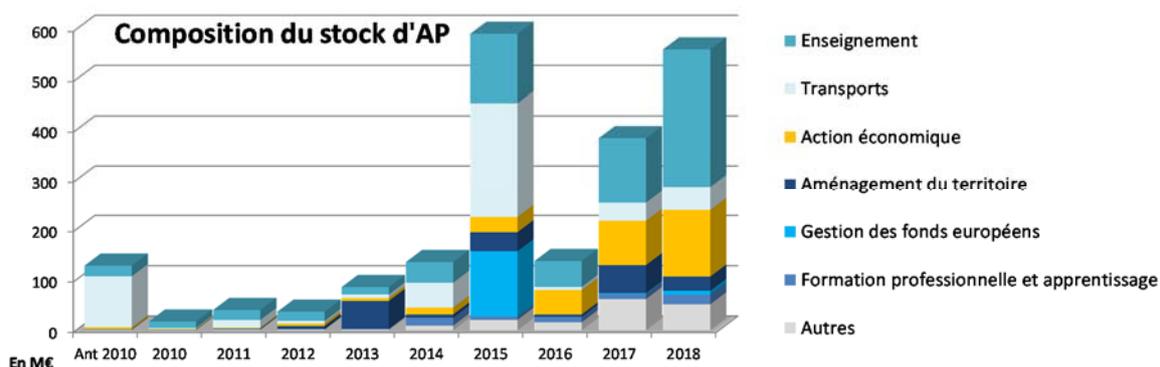


<sup>1</sup> Le stock d'AP et d'AE s'élevait à 4 883 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## Répartition du stock d'AP par millésime et secteur d'intervention

Le stock des AP qui s'élève à 2 118,117 M€ est majoritairement composé d'AP millésimées 2015 et 2018 (respectivement 591 M€ et 560 M€, soit 54 % du stock total). Le stock des AP 2015 s'explique par l'ouverture et l'affectation anticipée d'autorisations de programme à la veille de la fusion des trois anciennes régions.

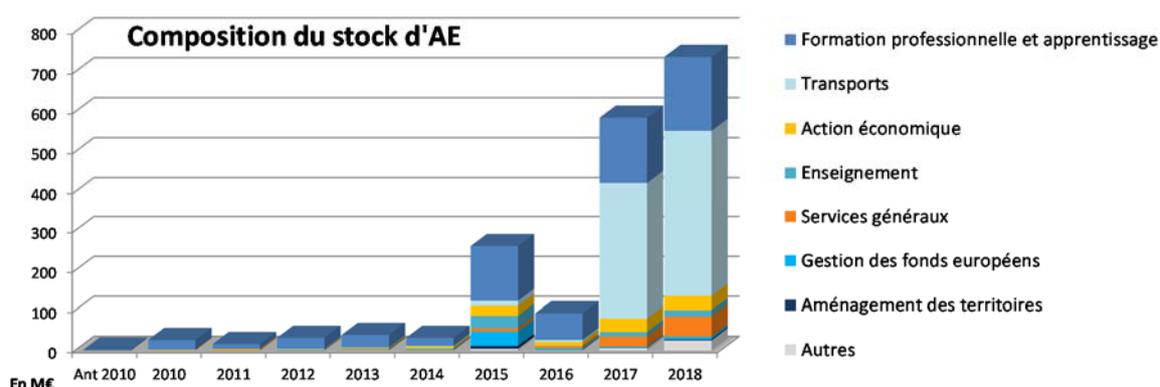
Les secteurs de l'enseignement (PPI Lycées essentiellement) et des transports sont prépondérants avec 721 M€ et 496 M€.



## Répartition du stock d'AE par millésime et secteur d'intervention

Le stock d'AE qui s'élève à 1 827,147 M€ est essentiellement constitué d'AE millésimées 2017 et 2018. Ces deux millésimes représentent 72 % des AE affectées non mandatées.

Les chapitres transports et formation professionnelle-apprentissage représentent à eux seuls 79 % du stock d'AE. Ce stock est essentiellement composé d'affectations de marchés pluriannuels dans ces deux secteurs d'intervention.



La Région a engagé depuis 2016 un processus d'examen détaillé et régulier de son stock d'Autorisations de Programme et d'Autorisations d'Engagement, constitué par les affectations antérieures à l'exercice en cours.

Cette démarche permet ainsi de disposer d'un stock actualisé, établi au plus près de la réalité des engagements financiers sans remise en cause des engagements pris par la collectivité.

# ANNEXE : CONTEXTE ECONOMIQUE

## Les chiffres clés de l'économie régionale

### Démographie

Population régionale au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	Rang des régions
<b>6,0 millions de néo-aquitains</b>	3 <sup>e</sup>
+ 51 411 habitants depuis 2016	4 <sup>e</sup>
<b>71 habitants/km<sup>2</sup></b>	10 <sup>e</sup>
<b>Structure par âges :</b>	
- Moins de 20 ans : 22 %	12 <sup>e</sup>
- 20 à 64 ans : 54 %	10 <sup>e</sup>
- Plus de 64 ans : 24 %	1 <sup>er</sup>

Insee, estimations de population – janvier 2019

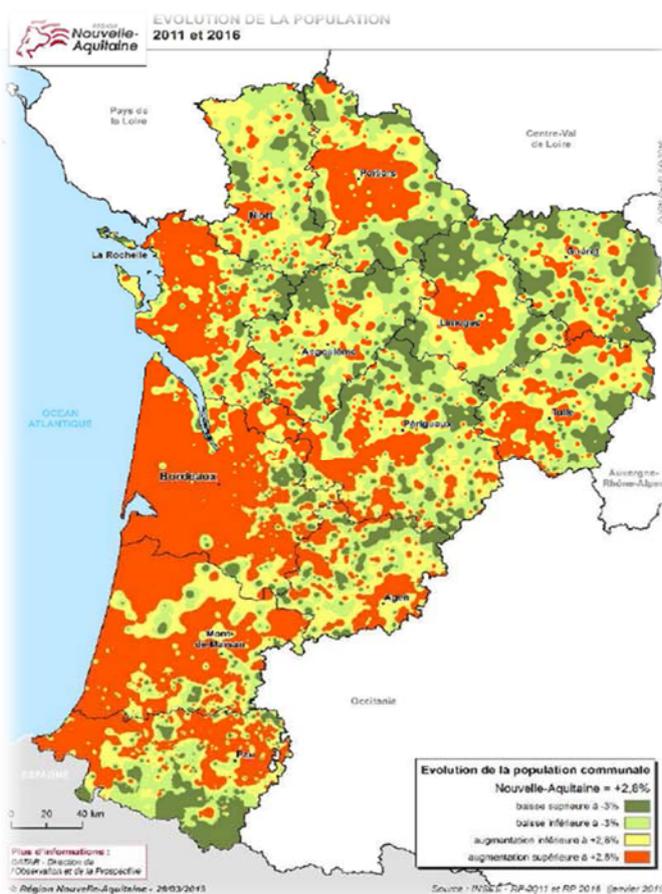
Population des principales aires urbaines de la région en 2016	
<b>Bordeaux</b>	1 232 550 (+8% depuis 2011)
<b>Bayonne</b>	301 220 (+6% depuis 2011)
<b>Limoges</b>	283 560 (+0% depuis 2011)
<b>Poitiers</b>	261 800 (+3% depuis 2011)
<b>Pau</b>	243 800 (+1% depuis 2011)
<b>La Rochelle</b>	213 300 (+5% depuis 2011)
<b>Angoulême</b>	182 680 (+1% depuis 2011)
<b>Niort</b>	152 280 (+3% depuis 2011)
<b>Agen</b>	112 580 (+2% depuis 2011)
<b>Périgueux</b>	103 420 (+1% depuis 2011)
<b>Brive-la-G.</b>	102 380 (+0% depuis 2011)

Insee, RP 2016 - janvier 2019

### 6 millions de néo-aquitains

Entre 2016 et 2019, la population régionale a continué de croître plus rapidement qu'au niveau national (+0,9 % contre +0,5 %). La Nouvelle-Aquitaine est, avec l'Occitanie, la **2<sup>e</sup> région la plus attractive de France** : l'excédent migratoire contribue chaque année à hauteur de 0,5 % à l'augmentation de la population (0,0 % en France métropolitaine). Le solde naturel est à l'inverse un des plus bas de France et freine la croissance démographique (-0,2 % chaque année contre +0,2 % au niveau national).

L'indice de vieillissement de la population est un des plus élevés de France métropolitaine : la région compte 110 seniors (65 ans et au-delà) pour 100 jeunes de moins de 20 ans (85 en moyenne nationale).



Plus de la moitié des néo-aquitains (54 %) résident dans une des 11 principales aires urbaines de la région. L'aire urbaine de Bordeaux concentre à elle seule plus d'un cinquième de la population régionale (21 %). Cette concentration de la population dans les agglomérations denses, en particulier celle de Bordeaux, et sur la façade atlantique s'est accélérée entre 2011 et 2016.

## Emploi

Emploi total au 31 décembre 2017	Rang des régions
<b>Emploi total : 2,4 millions</b> +1,4 % sur un an (+1,2 % en F. métro)	3 <sup>e</sup>
• <b>salarié : 2,1 millions</b> +1,4 % sur un an (+1,3 % en F. métro)	3 <sup>e</sup>
• <b>non-salarié : 0,3 million</b> +0,8 % sur un an (+0,5 % en F. métro)	4 <sup>e</sup>

Insee, estimations d'emploi localisées – 2<sup>ème</sup> estimation, avril 2019

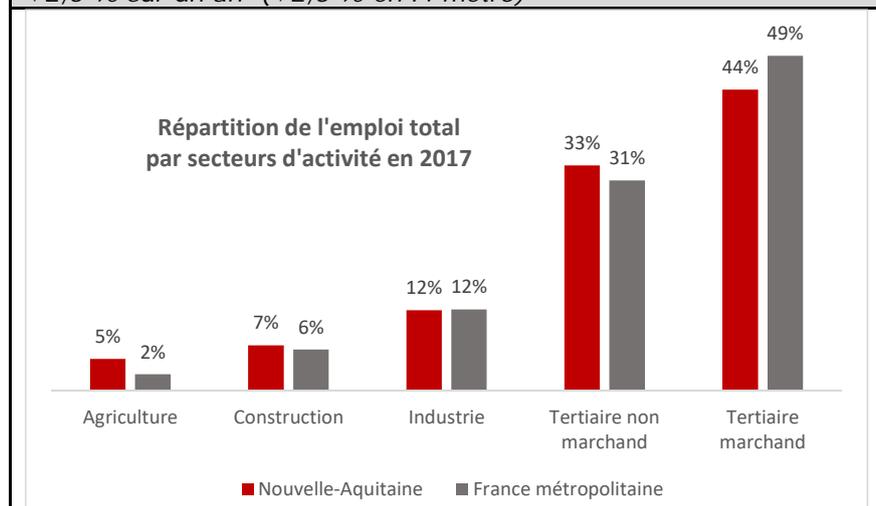
## 2,4 millions d'emplois

L'emploi total néo-aquitain, salarié et non salarié, progresse plus rapidement qu'au niveau national.

Répartition de l'emploi total par secteur	Rang des régions
<b>Agriculture : 110 190</b> -1,2 % sur un an (-0,9 % en F. métro)	1 <sup>er</sup>
<b>Construction: 158 760</b> +1,3 % sur un an (+1,4 % en F. métro)	3 <sup>e</sup>
<b>Industrie: 280 690</b> +0,2 % sur un an (-0,1 % en F. métro)	5 <sup>e</sup>
<b>Tertiaire non marchand : 792 090</b> +0,6 % sur un an (+0,2 % en F. métro)	3 <sup>e</sup>
<b>Tertiaire marchand : 1 056 160</b> +2,5 % sur un an (+2,3 % en F. métro)	3 <sup>e</sup>

A l'exception de l'agriculture, tous les secteurs d'activités ont créé des emplois en 2017.

L'emploi est reparti à la hausse dans l'industrie régionale, alors qu'il a continué de régresser, bien que plus modérément que les années précédentes, à l'échelle nationale.

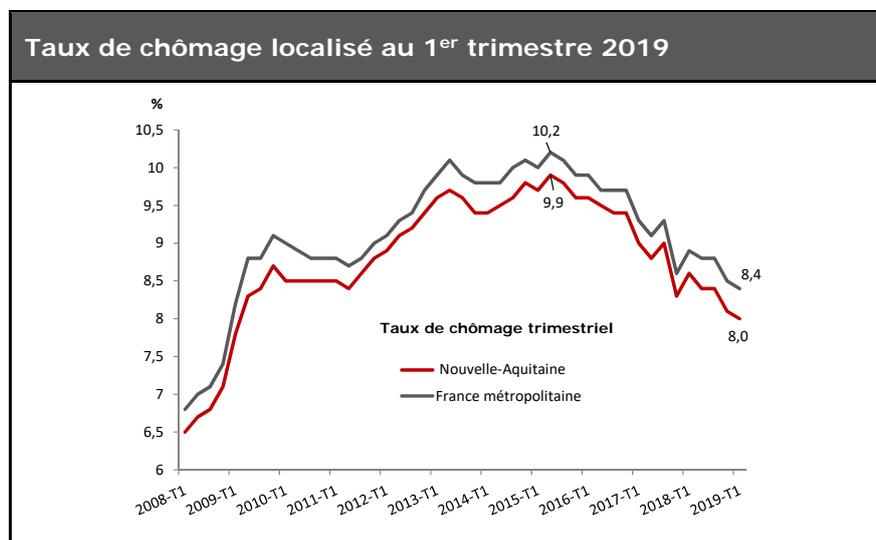


La répartition régionale de l'emploi entre les principaux secteurs d'activité diffère légèrement de celle observée au niveau national.

Alors que le poids de l'industrie est identique, l'agriculture ainsi que, dans une moindre mesure, le tertiaire non marchand et le BTP sont surreprésentés tandis que, à l'inverse, le tertiaire marchand est sous-représenté.

Insee, estimations d'emploi localisées – 2<sup>ème</sup> estimation, avril 2019

## Chômage



Insee, taux de chômage localisé – 28 juin 2019

Depuis le pic atteint mi-2015, la baisse du taux de chômage est quasi constante en Nouvelle-Aquitaine comme au niveau national.

Le taux de chômage néo-aquitain reste inférieur au taux de chômage national.

## Entreprises

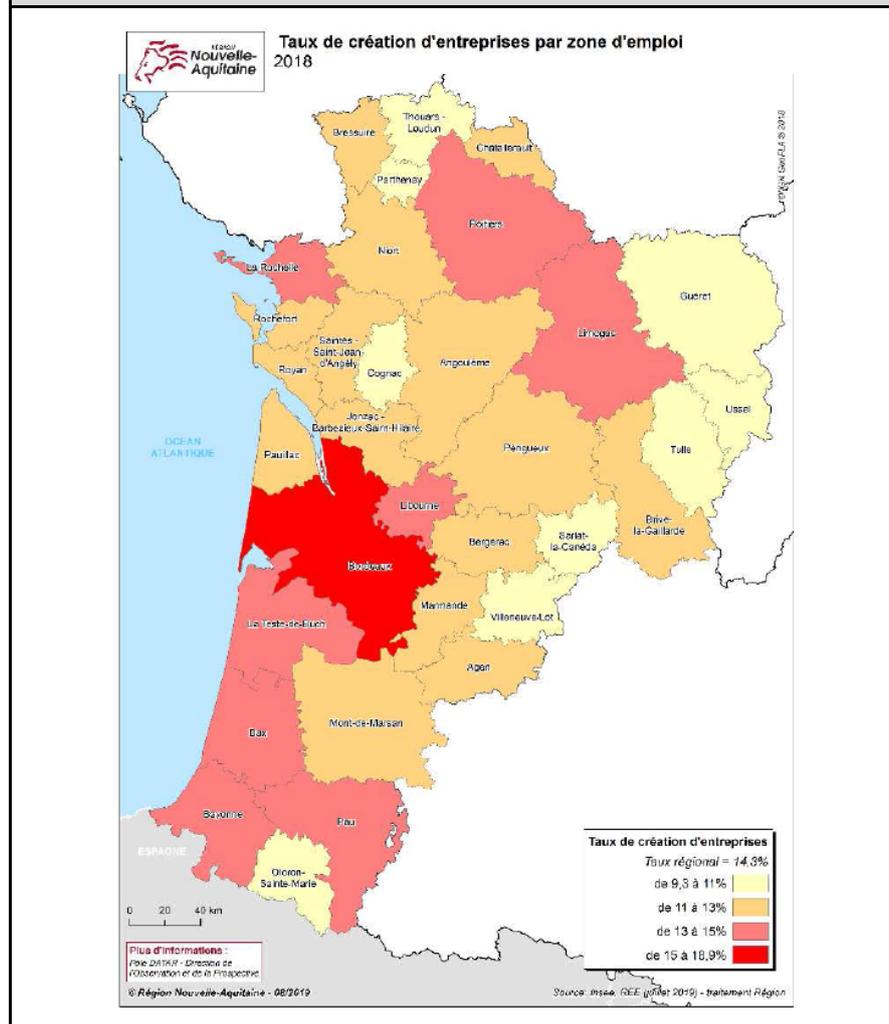
Entreprises 2018	Rang des régions
<b>Stock au 1<sup>er</sup> janvier : 404 741</b> +5,5 % sur un an (+5,4 % en F. métro)	5 <sup>e</sup>
<b>Créations sur l'année : 58 043</b> +16,6 % sur un an (+17,2 % en F. métro)	5 <sup>e</sup>
<b>Créations hors entreprises individuelles : 14 392</b> +1,3 % sur un an (+1,7 % en F. métro)	5 <sup>e</sup>
<b>Taux de création d'entreprises* : 14,3 %</b>	3 <sup>e</sup>

**404 741 entreprises**

12 % des entreprises françaises sont situées en Nouvelle-Aquitaine (hors Île-de-France).

13 % des nouvelles entreprises françaises (hors Île-de-France) sont créées en Nouvelle-Aquitaine.

**3<sup>e</sup> plus fort taux de créations d'entreprises** derrière l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes.



Le taux de création d'entreprises n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire.

Il est globalement plus élevé dans les zones d'emploi en nette croissance démographique situées à l'ouest de la région et dans les deux zones d'emploi incluant les anciennes capitales régionales (Poitiers et Limoges). Bordeaux (19%), La Teste-du-Buch et la Rochelle (15%) sont les trois zones les plus dynamiques.

\* Taux de création d'entreprises : nombre de création sur une année divisé par le stock d'entreprises au 31 décembre de l'année précédente.

Insee, Répertoire des Entreprises et des Établissements (REE), juillet 2019. Le REE recense les entreprises du secteur marchand hors agriculture. La source Insee-Clap dénombre l'ensemble des établissements, y compris ceux du secteur agricole et du secteur non marchand, n'a pas été actualisée par l'Insee (616 513 établissements en Nouvelle-Aquitaine au 31 décembre 2015).

<b>Défaillances sur l'année : 4 531</b> +1,3 % sur un an (+1,7 % en F. métro)	5 <sup>e</sup>
--	----------------

11 % des entreprises françaises (hors Île-de-France) défaillantes sont implantées en Nouvelle-Aquitaine (contre 13 % des créations nationales).

Insee, données Fiben Banque de France, septembre 2019

## PIB régional et valeur ajoutée par secteurs

Comptes régionaux annuels 2015	Rang des régions
<b>PIB en valeur : 163 898 M€</b> <i>+5,3 % hors inflation depuis 2008 (+2,8 % en France hors IdF)</i>	3 <sup>e</sup>
<b>Valeur ajoutée dans l'agriculture : 6 268 M€</b>	1 <sup>er</sup>
<b>Valeur ajoutée dans la construction : 8 958 M€</b>	3 <sup>e</sup>
<b>Valeur ajoutée dans l'industrie : 20 962 M€</b>	5 <sup>e</sup>
<b>Valeur ajoutée dans le tertiaire : 110 317 M€</b>	5 <sup>e</sup>

Insee, Comptes régionaux - avril 2018 (retard publication comptes 2016)

### 164 milliards de richesse créée (PIB)

La richesse produite à l'échelle de la région progresse nettement plus rapidement qu'au niveau national depuis 2008.

L'agriculture régionale est la 1<sup>ère</sup> en France en termes de valeur ajoutée produite et représente près de 20 % de la valeur ajoutée agricole nationale.

## Commerce extérieur

Exportations 2018	Rang des régions
<b>Exportations totales en valeur: 23,4 Md€</b>	7 <sup>e</sup>
Principaux produits néo-aquitains exportés - (Md€)	
Boissons	4,82
Culture et élevage	2,11
Construction aéronautique et spatiale	1,82
Chimie de base, produits azotés, plastiques et caoutchouc	1,26
Matériel électrique	1,14
Équipements pour automobiles	0,90
Pâte à papier, papier et carton	0,99
Machines et équipements	0,64
Produits pharmaceutiques	0,72
Bois, articles en bois	0,68

Douanes françaises, LeKiosque - août 2019

### 23 milliards de produits exportés

10 produits représentent à eux seuls plus de 64 % de la valeur totale des exportations régionales en 2018.

Pour la moitié d'entre eux, la Nouvelle-Aquitaine occupe une position de leader national:

- **1<sup>ère</sup> région exportatrice** avec près d'un tiers de la valeur totale des exportations françaises pour les boissons, le bois et les articles en bois.
- **2<sup>e</sup> région exportatrice** pour la culture et l'élevage (15 % des exportations nationales derrière Occitanie) et la pâte à papier, le papier et carton (23 % des exportations nationales derrière Grand Est).
- **4<sup>e</sup> région exportatrice** pour la construction aéronautique et spatiale (3% des exportations nationales, hors matériel militaire, derrière l'Occitanie, l'Île-de-France et les Pays de la Loire).

## Recherche et développement

Effectifs et dépenses de R&D en 2016	Rang des régions
<b>Effectifs de R&amp;D : 21 432</b> <i>+7 % par rapport à 2011 (+7 % en France métro)</i>	5 <sup>e</sup>
<b>Dépenses intérieures de R&amp;D : 2 194 M€</b> <i>+17 % par rapport à 2011 (+10 % en France métro)</i>	5 <sup>e</sup>
<b>Effort de recherche (DIRD/PIB 2015) : 1,3 %</b>	9 <sup>e</sup>

**2,2 milliards  
consacrés à la  
recherche et au  
développement**

En 2017, la Région consacre à la R&D un budget par habitant plus élevé qu'au niveau national : 12,1 € contre 10,2 € en France métropolitaine.

*MENESR, Département des études statistiques de la recherche, Répartition régionale de la DIRD, des effectifs totaux et des chercheurs de 1997 à 2016 (août 2018) et note d'information n°1 (janvier 2019)  
MENESR, Enquête sur le financement de la recherche par les collectivités territoriales – février 2019*

Demande de brevets nationaux (INPI)	Rang des régions
<b>Brevets déposés en 2018 : 613</b> <i>(Moyenne sur les 4 dernières années : 675)</i>	5 <sup>e</sup> (5 <sup>e</sup> )

*INPI, Brevets par la voie nationale, avril 2019*

## Enseignement supérieur

Effectifs étudiants en 2018-2019	Rang des régions
<b>Effectif total : 208 124</b> <i>+2 % sur un an (+2 % en France métro)</i>	6 <sup>e</sup>
<b>dont effectifs universitaires : 129 542</b>	6 <sup>e</sup>
<b>dont élèves ingénieurs : 8 974</b>	8 <sup>e</sup>

**208 124  
étudiants  
dans  
l'enseignement  
supérieur**

*MENESR, Repères et Références Statistiques (RERS), édition août 2019*

# Portrait de l'économie régionale

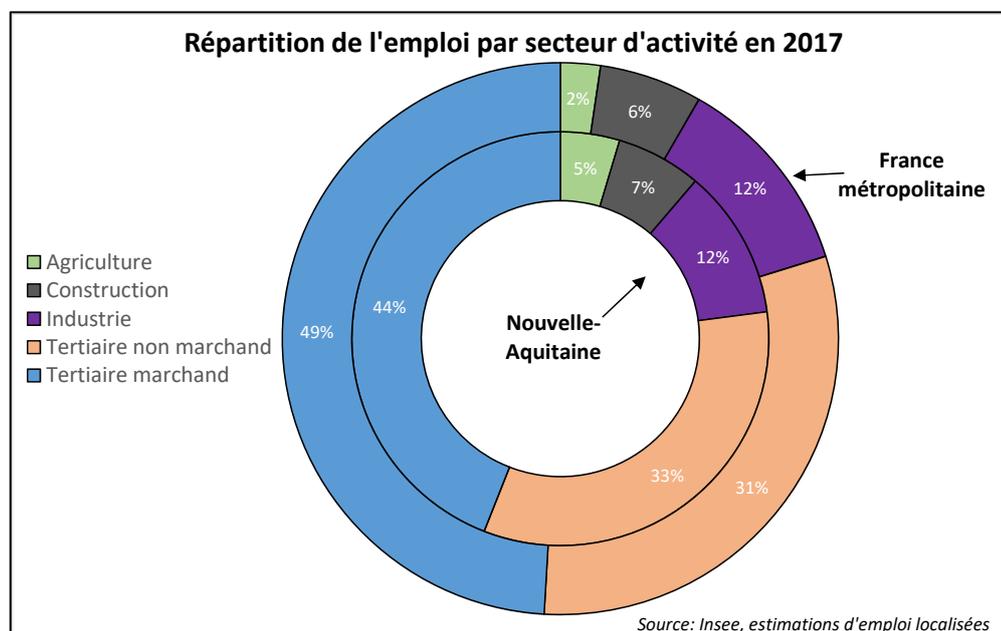
Dynamique et diversifiée, l'économie régionale crée des emplois à un rythme plus rapide qu'au niveau national.

## Emploi

### Une croissance de l'emploi plus rapide qu'au niveau national

Au 31 décembre 2017, 2 397 900 personnes occupent un emploi en Nouvelle-Aquitaine, soit 9 % du total national et le 3<sup>e</sup> rang des régions derrière l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes<sup>1</sup>. Parmi ces emplois, les effectifs salariés sont nettement majoritaires même si la part des non-salariés est plus élevée qu'en moyenne nationale (13 % des emplois contre 10 % en France métropolitaine) compte tenu du poids de l'agriculture et de l'artisanat dans le tissu régional.

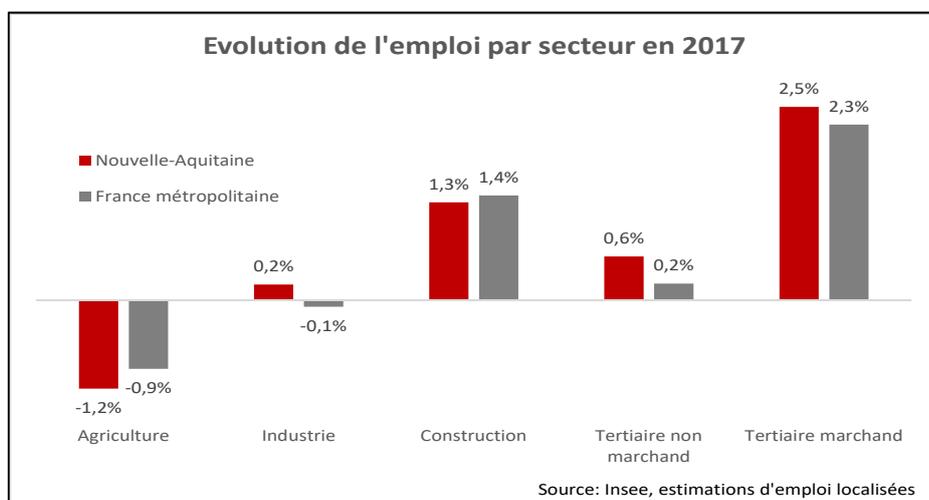
Près de 8 néo-aquitains sur 10, un peu moins qu'au niveau national, travaillent dans le secteur tertiaire (77 % des emplois contre 80 % en France métropolitaine). L'industrie est le 2<sup>e</sup> secteur employeur comme au niveau national. L'agriculture, la construction et le tertiaire non marchand sont surreprésentées par rapport au niveau national.



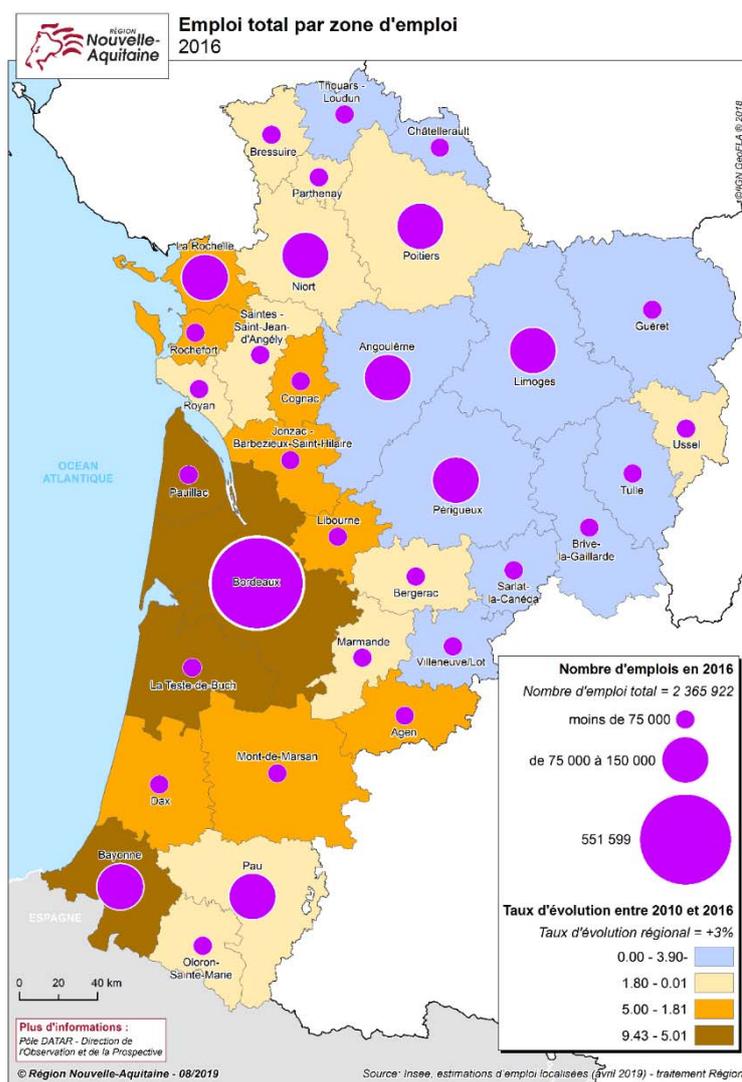
Depuis 2010, la région crée chaque année proportionnellement plus d'emploi qu'au niveau national (+0,7 % par an en moyenne contre +0,5 % en France métropolitaine).

<sup>1</sup> Insee, estimations d'emploi localisées – 2<sup>ème</sup> estimation, avril 2019

Initialement portées par le seul secteur tertiaire, les créations d'emplois sont depuis 2017 également soutenues par le BTP, en Nouvelle-Aquitaine comme au niveau national, et par l'industrie qui recrute à nouveau dans la région alors qu'elle continue de perdre des emplois à l'échelle nationale. L'érosion des effectifs se poursuit dans l'agriculture.



**L'évolution de l'emploi est hétérogène selon les territoires.**

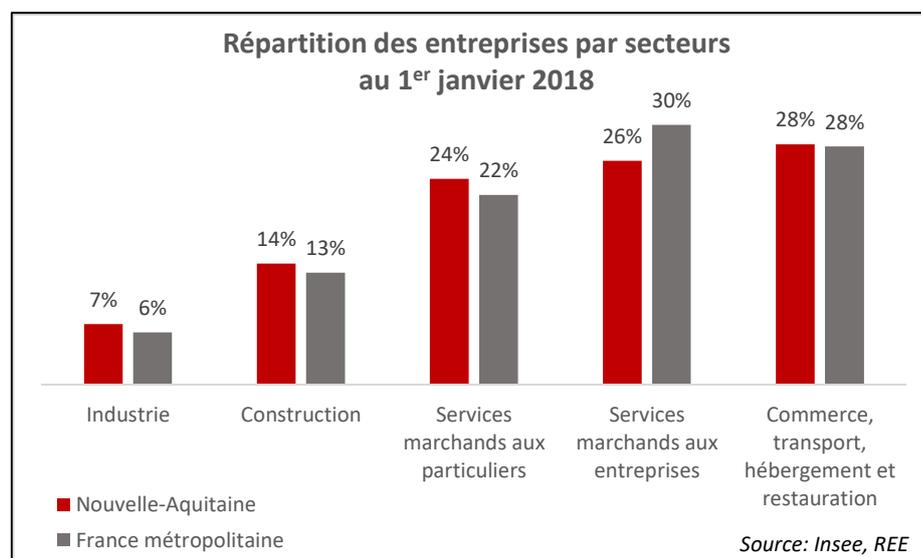


La concentration de l'emploi à l'ouest de la région, avec une nette polarisation dans la zone d'emploi de Bordeaux, continue de s'accroître.

A l'inverse, la déprise s'accroît dans les territoires situés à l'est de l'axe Poitiers/Agén.

### Un tissu économique diversifié et dynamique

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la région compte 404 741 entreprises actives dans le secteur marchand hors agriculture (471 017 en incluant les établissements)<sup>2</sup>. Comme au niveau national, la grande majorité des entreprises exercent une activité dans le domaine du commerce et des services.



### Un taux élevé de créations d'entreprises

Avec plus de 58 000 nouvelles entreprises créées sur l'ensemble de l'année 2018, la région est une des plus dynamiques de France et affiche le 3<sup>e</sup> taux de création d'entreprises\* le plus élevé de toutes les régions françaises (14,3 %), derrière celui des régions Île-de-France (18,2 %) et Auvergne-Rhône-Alpes (14,4 %).

Le taux de pérennité de ces nouvelles entreprises est de plus légèrement supérieur à celui observé au niveau national : 76 % des entreprises créées dans le secteur marchand hors agriculture en 2014 sont toujours actives trois ans plus tard contre 75 % au niveau national<sup>3</sup>.

\* Taux de création d'entreprises : nombre de création sur une année divisé par le stock d'entreprises au 31 décembre de l'année précédente

### Une densité artisanale plus forte que la moyenne nationale

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, 144 523 entreprises artisanales sont immatriculées au Répertoire des métiers en Nouvelle-Aquitaine, soit 7 530 de plus que l'année précédente. Le

<sup>2</sup> Insee, Répertoire des Entreprises et des Établissements (REE), juillet 2019.

NB : Ces données portent sur le secteur marchand hors agriculture. Tous secteurs confondus, y compris agriculture et activités non marchandes, la région comptait 616 513 établissements en 2015 (Insee Clap, non actualisée à ce jour).

<sup>3</sup> Insee, enquête Sine, juillet 2019

bâtiment reste le premier secteur d'activité de l'artisanat régional avec 41 % des entreprises, devant les services (34 %), la production (14 %) et l'alimentation (11 %)⁴. La densité du tissu artisanal est plus élevée qu'au niveau national, 193 entreprises pour 10 000 habitants contre 176 en moyenne nationale, positionnant ainsi la Nouvelle-Aquitaine au 4<sup>e</sup> rang des régions françaises. Au sein de la région, 38 % des entreprises artisanales sont implantées dans une commune rurale de moins de 2 000 habitants contre seulement 23 % en moyenne nationale.

Un tiers des entreprises artisanales de la région emploient au moins un salarié et comptabilisent au total 196 400 salariés. Aux effectifs salariés, s'ajoutent également près de 140 000 dirigeants ainsi qu'environ 15 000 apprentis en formation.

### La première région agricole de France

En 2018, la **production agricole**, évaluée hors subventions, s'établit en Nouvelle-Aquitaine à 11 538 M€, soit 15 % de la production agricole nationale et la **valeur la plus élevée de toutes les régions françaises**⁵. Elle se répartit entre 7 929 M€ de production végétale (69 % de la production agricole de la région), 2 872 M€, de production animale (25 %) et 737 M€ de production de services (6 %). Entre 2017 et 2018, la production agricole de la Nouvelle-Aquitaine a progressé de 12,3 % en valeur contre 6,0 % au niveau national, la plus forte progression de toutes les régions françaises. Une bonne année viticole (+47 %), après une année 2017 difficile, et une hausse des prix des fruits et légumes et des céréales expliquent cette croissance (+18,2 % au total pour les productions végétales contre +10,8 % en France métropolitaine, la plus forte hausse de toutes les régions). **La valeur ajoutée brute** s'élève à 5 507 M€ en 2018 en Nouvelle-Aquitaine, soit 17 % de la valeur ajoutée nationale, au **1<sup>er</sup> rang de l'ensemble des régions françaises**. Entre 2017 et 2018, la valeur ajoutée a bondi de +25 %, la plus forte hausse enregistrée dans l'ensemble des régions métropolitaines (+11,1 % en moyenne nationale).

La Nouvelle-Aquitaine est la région qui compte le plus grand nombre d'exploitations (68 820 exploitations, soit 17 % des structures agricoles nationales) et d'actifs (119 150 équivalents temps plein en 2017, soit 17 % également du total national). Entre 2010 et 2016, le nombre total d'actifs agricoles a reculé de 7 % comme au niveau national. Parmi ces actifs, le nombre de chefs d'exploitations et conjoints est en forte baisse (-15 % contre -13 % en France métropolitaine) tandis que les effectifs salariés, permanents et saisonniers, ont au contraire nettement augmenté (+9 % contre +7 % en France métropolitaine)⁶.

Avec une surface agricole utile (SAU) de plus de 4,2 millions d'hectares, soit 15 % de la SAU nationale, l'agriculture régionale propose une grande diversité de productions concentrées pour certaines sur quatre grands bassins spécialisés bien identifiés⁷ :

---

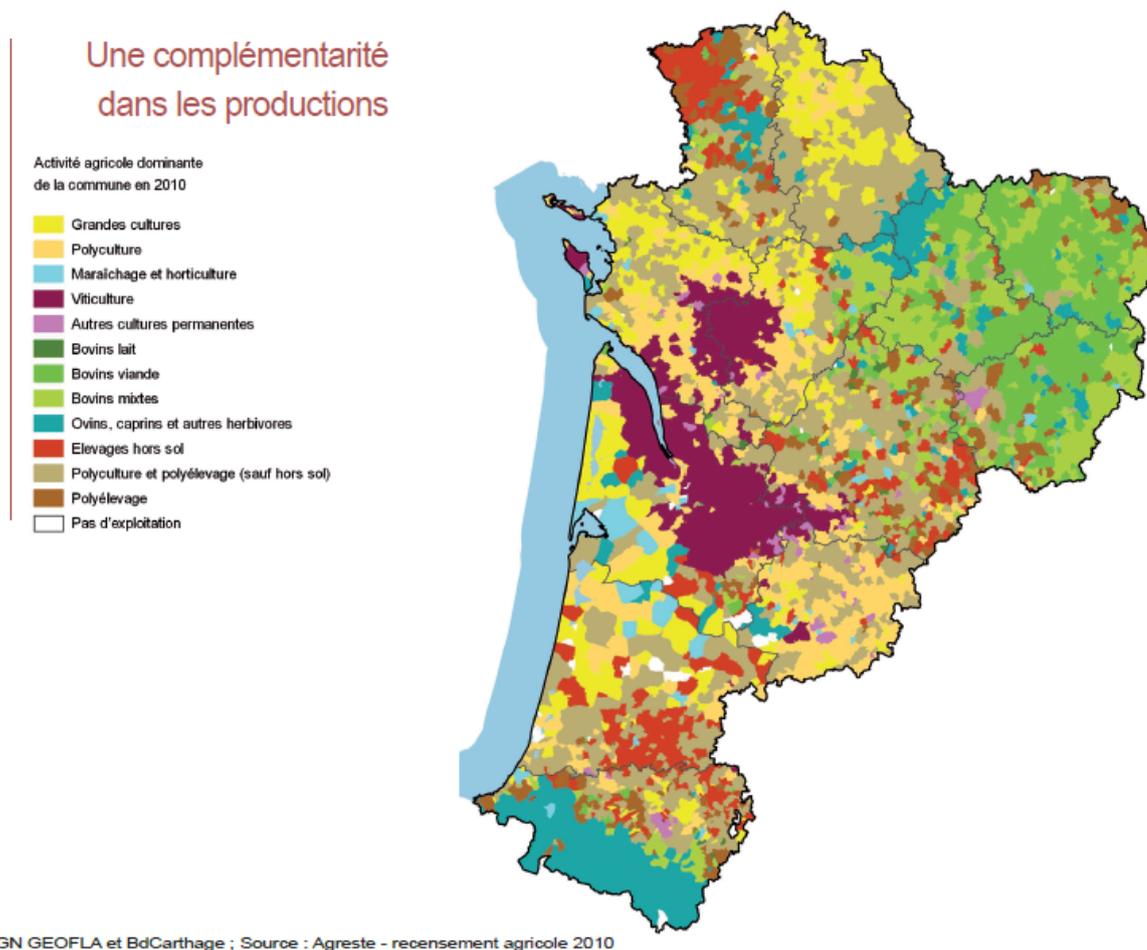
⁴ Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Aquitaine, Chiffres clés 2019, mars 2019

⁵ Agreste, Comptes régionaux de l'agriculture - n°257, juillet 2019

⁶ Agreste, Bilan annuel de l'emploi agricole, septembre 2018

⁷ Agreste Nouvelle-Aquitaine, Analyses et résultats n°2, mai 2015

- Au nord-est, un bassin allaitant qui regroupe principalement les départements d'élevage de la Haute-Vienne, de la Creuse, de la Corrèze, du nord de la Dordogne et de l'est de la Vienne et sur lequel les exploitations agricoles sont principalement orientées en bovins et ovins viande.
- Dans les plaines des Charentes et jusqu'au Lot-et-Garonne, une vaste zone céréalière dans laquelle les grandes cultures (blé, tournesol, colza...) sont prédominantes.
- Autour de Bordeaux et de Cognac, une région très largement viticole spécialisée dans la production de vin, de liqueurs et d'eaux de vie.
- Au sud de Bordeaux et jusqu'au Pays Basque, une agriculture plus diversifiée avec notamment de nombreuses exploitations en polyculture-élevage, et certaines des productions emblématiques, comme le canard gras du Sud-Ouest ou la brebis laitière de l'Ossau-Iraty. Le maïs est également fortement présent, souvent en monoculture, dans le département des Landes et le bassin de l'Adour.



La région se distingue également par le nombre de productions agricoles sous signe de qualité ou certifiées bio : 40 % des exploitations agricoles produisent au moins un produit sous SIQO (Signe Officiel de la Qualité et de l'Origine), contre 29 % en France<sup>8</sup>. Dans le domaine de la production bio, la Nouvelle-Aquitaine se place par ailleurs au 2<sup>e</sup> rang des régions en 2018, avec 6 157 exploitations bio et 275 953 hectares certifiés ou

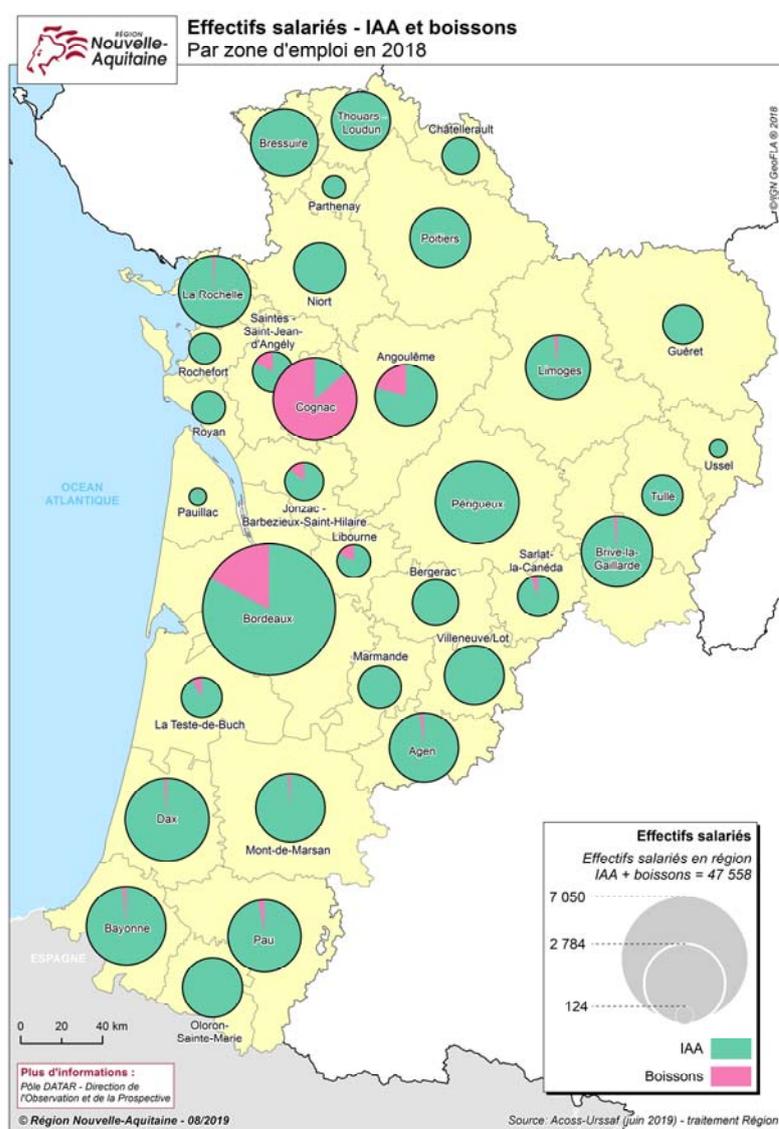
<sup>8</sup> Chambre d'agriculture Nouvelle-Aquitaine

en cours de conversion<sup>9</sup>. Sur un an, le nombre d'exploitations est en nette hausse (+ 15,5 % contre +13,4 % au niveau national) tandis que les surfaces certifiées bondissent de 27 % (+22 % en France).

### Une industrie alliant secteurs de pointe et activités traditionnelles

L'industrie régionale est composée à la fois de secteurs à haute valeur ajoutée (aéronautique, électronique, chimie/pharmacie) et d'activités plus traditionnelles (agroalimentaire, bois-papier, cuir et luxe) moins soumises aux aléas conjoncturels.

En 2018, le secteur privé industriel régional compte 245 100 salariés, soit 0,8 % de plus que l'année précédente (0,3 % en France métropolitaine)<sup>10</sup>. L'agroalimentaire (y compris boissons), les matériels de transports et la filière bois rassemblent près de la moitié des effectifs industriels de la région (41 %).

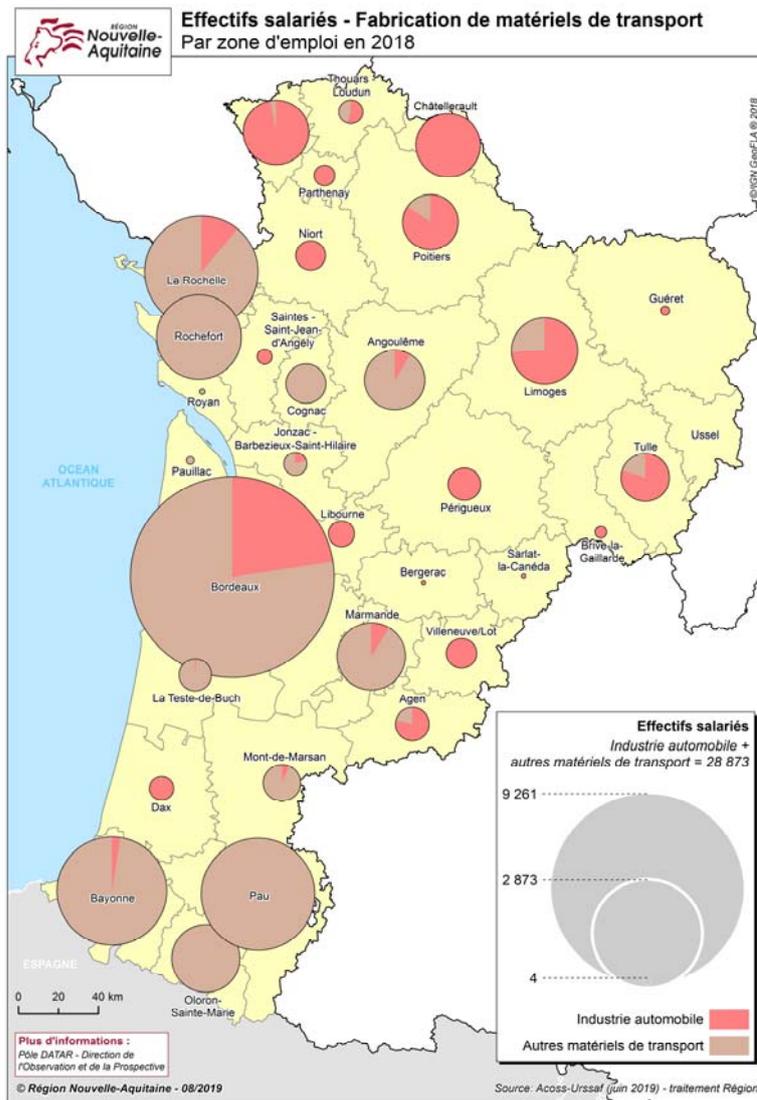


L'agroalimentaire (boissons comprises) emploie près d'un cinquième des effectifs salariés du secteur privé industriel régional en 2018 (19 % contre 17 % en moyenne nationale).

Le secteur est présent sur l'ensemble du territoire régional avec toutefois une nette concentration sur Cognac et Bordeaux pour les boissons.

<sup>9</sup> Agence Bio, La Bio dans les territoires, édition 2019

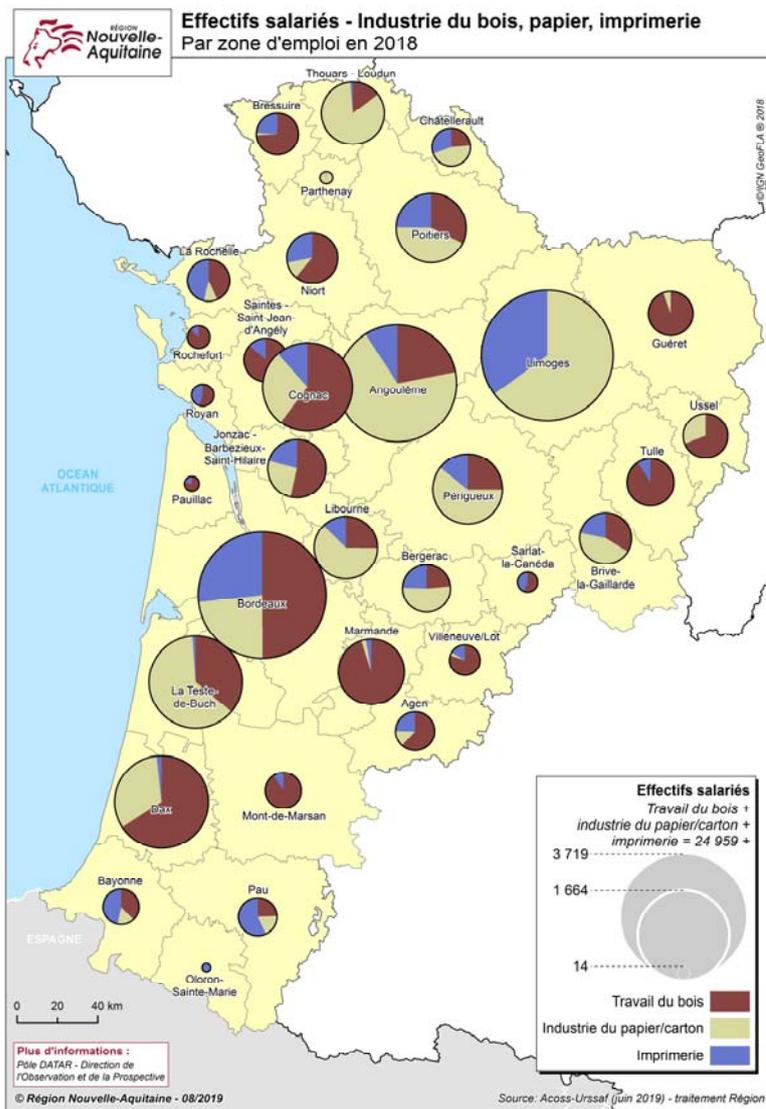
<sup>10</sup> Acoiss – Urssaf, Dénombrement annuel des établissements employeurs et des effectifs salariés, juin 2019



La fabrication de matériels de transports emploie 12 % des effectifs salariés du secteur privé industriel régional en 2018, comme au niveau national.

Le secteur est fortement implanté dans les zones d'emploi de l'ouest de la région : l'aéronautique et spatial\* en particulier dans la zone de Bordeaux, dans le sud de la région mais aussi à Brive-la-Gaillarde et à Châtelleraut ; l'automobile dans les zones d'emploi de Bordeaux, de Bressuire, de Poitiers et de Châtelleraut; le matériel ferroviaire et la construction nautique dans les zones d'emploi de La Rochelle et de Rochefort.

\* les données de l'Acoiss-Urssaf portent sur les effectifs des entreprises industrielles de construction aéronautique et spatiale. La filière aéronautique spatiale défense dans son ensemble a un périmètre plus large et inclut également les sous-traitants industriels (métallurgie, équipements électroniques,...) et de services (ingénierie, activités informatiques,...). Au total, la filière compte 38 317 salariés en Nouvelle-Aquitaine selon l'enquête « filière aéronautique et spatiale dans le Grand Sud-Ouest » réalisée par l'Insee en avril 2019. A ce chiffre, pourraient également être ajoutés le personnel du Ministère de la Défense si les effectifs régionalisés étaient communiqués.



L'industrie du bois papier emploie 10 % des effectifs salariés du secteur privé industriel régional en 2018, proportionnellement plus qu'au niveau national (8 %).

Bénéficiant de la proximité du plus vaste massif forestier de France, le secteur est présent sur de nombreux territoires. Il est toutefois plus nettement concentré dans les zones d'emplois situées sur une diagonale Limoges - Dax.

A côté de ces trois grands secteurs, d'autres activités industrielles sont également implantées dans la région comme la chimie/pharmacie (6% des effectifs industriels de la région contre 7 % au niveau national), les équipements électriques (6 % des effectifs contre 4 % au niveau national) ou l'informatique/électronique/optique (3 % des effectifs contre 4 % au niveau national) tandis que de nombreux secteurs ou filières technologiques à fort potentiel de croissance se développent : matériaux avancés (dont matériaux composites et céramique), chimie verte et éco-procédés, filières vertes et écotecnologies (dont énergies renouvelables, construction durable, économie circulaire, mobilité propre...), cuir-luxe-textile et métiers d'art, photonique (dont optique, laser, imagerie), numérique, santé et bien-être (dont pharmacie, dispositifs médicaux, e-santé...).

### **Un secteur BTP en reprise**

En 2018, le bâtiment et les travaux publics emploient 123 200 salariés en Nouvelle-Aquitaine, soit 9 des effectifs salariés privés de la région (contre 8 % en France métropolitaine)<sup>11</sup>. Si un quart des effectifs est concentré sur la zone d'emploi de Bordeaux, le secteur est néanmoins présent sur l'ensemble du territoire. Selon les zones d'emploi, il représente ainsi entre 5 % (Châtelleraut) et 15 % (Sarlat-la-Canéda) de l'emploi salarié.

Le BTP a été durement et durablement touché par la crise de 2008, avec près de 20 000 emplois détruits entre 2007 et 2016, soit une baisse de 14 % des effectifs contre 11 % en France métropolitaine. Depuis 2017, l'activité s'est redressée générant ainsi plus de 5 000 nouveaux recrutements sur les deux dernières années, en particulier dans les zones d'emploi les plus attractives où la population est en nette augmentation (Bordeaux, Bayonne, La Teste-de-Buch).

### **Un secteur tertiaire très dynamique**

Le secteur tertiaire privé, comme dans l'ensemble des régions métropolitaines, concentre près des trois quarts des effectifs salariés privés de la région, soit 1 053 500 personnes en 2018<sup>11</sup>. En hausse continue depuis 2010, les embauches ont à nouveau augmenté en 2018 (+1 % comme au niveau national).

Le commerce, de gros ou de détail, concentre plus d'un salarié sur cinq (21 % des effectifs du tertiaire privé contre 19 % en France métropolitaine). Très dynamiques en Nouvelle-Aquitaine, comme le souligne la Banque de France, les activités de services hors commerces sont nombreuses et très diversifiées. Leurs effectifs augmentent à un rythme soutenu depuis 2010. Parmi celles qui emploient le plus de salariés, certaines sont plus présentes en Nouvelle-Aquitaine qu'en moyenne dans les autres régions comme l'action sociale et médicosociale (115 100 salariés), les agences d'intérim (73 300 salariés) ou les assurances (18 700 salariés).

### **Une région touristique attractive**

La Nouvelle-Aquitaine offre un large éventail de destinations et d'activités touristiques (littoral, montagne, tourisme vert, sites naturels et historiques labellisés ou classés, dont dix par l'UNESCO, thermalisme, patrimoine urbain ou de loisirs...) et se classe aux tous premiers rangs des régions en matière de capacités d'hébergement touristique : 1<sup>er</sup> rang pour les campings, 2<sup>e</sup> pour les villages de vacances et meublés, 3<sup>e</sup> pour les chambres d'hôtes, 4<sup>e</sup> pour les résidences secondaires et 5<sup>e</sup> pour les hôtels<sup>12</sup>. Durant la saison touristique 2018 (avril à septembre), la Nouvelle-Aquitaine a enregistré 44,9 millions de nuitées dans les seuls hébergements collectifs de tourisme (hôtels, campings, résidences de tourisme, villages de vacances), soit 14 % des nuitées de France métropolitaine. Il s'agit de la 3<sup>e</sup> région la plus fréquentée par les touristes,

---

<sup>11</sup>Acoss – Urssaf, Dénombrement annuel des établissements employeurs et des effectifs salariés, juin 2019

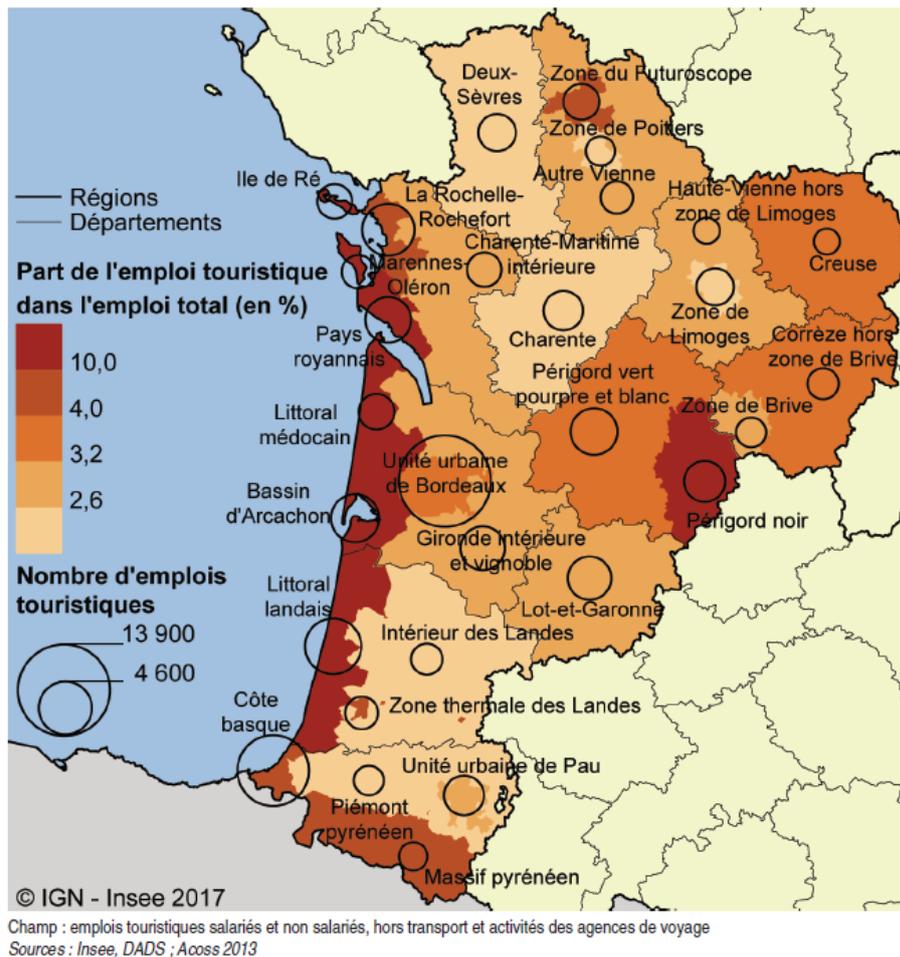
<sup>12</sup> DGE, Mémento du tourisme 2018, mai 2019

derrière l'Île-de-France (47,0 millions de nuitées) et l'Occitanie (45,1 millions de nuitées)<sup>13</sup>.

Le tourisme est un secteur économique de poids en Nouvelle-Aquitaine. Avec un total de 14,2 milliards d'euros, la consommation touristique représente ainsi près de 9 % de la richesse produite dans la région<sup>14</sup>. L'économie touristique régionale génère 104 000 emplois en moyenne sur l'année dont 18 000 liés au transport de voyageurs et aux agences de voyages et 86 000 à l'accueil des touristes sur le territoire représentant à eux-seuls 4 % de l'emploi total régional<sup>15</sup>.

#### 4 Un fort impact du tourisme sur le littoral et dans le Périgord noir

Nombre d'emplois touristiques et part dans l'emploi total par zone touristique en Nouvelle-Aquitaine en 2013



■ Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine n° 44 - Juillet 2017

Le littoral concentre plus de 36 % des emplois touristiques régionaux.

Avec le développement du tourisme d'affaires, les principales agglomérations, Bordeaux en tête, suivie de Pau, Limoges et Poitiers, en rassemblent près d'un quart.

Le tourisme vert est également très présent dans la région, avec des destinations phares comme le Périgord, le Limousin ou le marais poitevin.

<sup>13</sup> Insee focus n°134, novembre 2018

<sup>14</sup> Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine – Consommation touristique en 2014, décembre 2017

<sup>15</sup> Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine – Emplois touristiques en 2013, juillet 2017

# La conjoncture économique régionale en 2019

Les indicateurs restent favorablement orientés en Nouvelle-Aquitaine sur les six premiers mois de l'année 2019.

## L'activité des entreprises se consolide<sup>1</sup>

Les enquêtes mensuelles de la Banque de France dans les principaux secteurs d'activité confirment la consolidation progressive, malgré quelques à-coups, de la conjoncture économique régionale. Dans l'industrie, comme dans les services, le climat des affaires est resté meilleur qu'au niveau national sur l'ensemble des premiers mois de l'année. Selon la dernière enquête menée en juillet, les chefs d'entreprises sont globalement optimistes quant aux perspectives d'activité au 2<sup>e</sup> semestre mais restent prudents compte tenu des incertitudes liées aux tensions commerciales internationales actuelles.

## Les créations d'entreprises atteignent un niveau historique<sup>2</sup>

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, après une excellente année 2018, les créations d'entreprises atteignent un nouveau record historique. Tous statuts confondus, 16 880 entreprises ont ainsi été créées sur les trois premiers mois de l'année dans l'économie marchande (hors agriculture) en Nouvelle Aquitaine, le plus haut niveau jamais enregistré sur un trimestre. Hors micro-entreprises, la région est au 3<sup>e</sup> rang des régions les plus dynamiques, avec une hausse de 14 % sur un an (+10 % en moyenne nationale), soit 9 990 créations. Les immatriculations de micro-entreprises sont également en nette augmentation, moins rapide toutefois qu'au niveau national (6 894, +22 % sur un an contre +30 % en France métropolitaine).

## Les créations d'emplois sont à nouveau en hausse<sup>3</sup>

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, la Nouvelle-Aquitaine compte au total, secteurs public et privé confondus, 2 131 884 salariés. Sur les trois premiers mois de l'année, la région a créé 10 248 emplois. Les effectifs salariés ont augmenté de 0,5 % depuis la fin de l'année 2018 (+0,4 % en moyenne nationale), plaçant ainsi la Nouvelle-Aquitaine au 3<sup>e</sup> rang des régions les plus dynamiques de France métropolitaine, derrière la Corse et l'Occitanie. Sur un an, la région a créé 21 379 emplois et la hausse est également plus rapide qu'en moyenne nationale (+1,0 % contre +0,9 % en France métropolitaine).

**Le secteur privé** emploie 1 597 616 salariés fin mars 2019, soit 9 998 de plus qu'au trimestre précédent (le plus haut volume de créations d'emplois sur un trimestre jamais observé depuis le 4<sup>e</sup> trimestre 2010) et 20 885 de plus qu'un an auparavant. Sur les trois premiers mois de l'année, la hausse des effectifs, continue depuis le 2<sup>e</sup> trimestre 2015, est une nouvelle fois plus rapide qu'au niveau national (+0,6 % contre +0,5 %). La Nouvelle-Aquitaine est au 3<sup>e</sup> rang des régions comptant le plus grand nombre de salariés (derrière l'Île-de-France et la région Auvergne-Rhône-Alpes) et au 3<sup>e</sup> rang des

<sup>1</sup> « Tendances régionales en Nouvelle-Aquitaine » publiées entre février et août 2019

<sup>2</sup> Insee, séries chronologiques « créations d'entreprises par région », avril 2019

<sup>3</sup> Insee, estimations d'emploi salarié, 28 juin 2019

régions enregistrant la plus forte progression des créations d'emplois salariés privés (derrière la Corse et l'Occitanie).

Hormis dans l'agriculture, l'emploi progresse dans l'ensemble des grands secteurs d'activité. Pour le 7<sup>e</sup> trimestre consécutif, l'industrie régionale renforce ses effectifs et compte désormais 268 266 salariés. Le rythme des créations d'emplois est une nouvelle fois plus rapide qu'au niveau national (+0,5 % sur les trois premiers mois de l'année contre +0,2 % en France métropolitaine, soit la 4<sup>e</sup> plus forte hausse de toutes les régions françaises). Les embauches sont en hausse dans la majorité des branches industrielles à l'exception de celle des équipements électriques et électroniques dans laquelle l'emploi est en léger retrait (-0,2 % sur les trois premiers mois de l'année contre +0,2 % au niveau national). Dans le BTP (124 627 salariés), la hausse de l'emploi, continue depuis le début de l'année 2017, reste soutenue (+1,0 % sur les trois premiers mois de l'année contre +1,1 % au niveau national). Le secteur tertiaire marchand (942 256 salariés) continue de recruter (+0,8 % sur les trois premiers mois de l'année contre +0,5 % au niveau national), en particulier dans les services aux entreprises (+1,8 % sur les trois premiers mois de l'année contre +0,8 % au niveau national), l'hébergement et la restauration (+1,7 % sur les trois premiers mois de l'année contre +1,3 % au niveau national) et l'informatique et communication (+1,5 % sur les trois premiers mois de l'année contre +0,6 % au niveau national). Seul le secteur agricole réduit légèrement ses effectifs (-0,2 % sur les trois premiers mois de l'année contre +0,4 % au niveau national) et emploie désormais 59 975 salariés.

**Le secteur public** emploie 534 268 salariés néo-aquitains fin mars 2019. Les effectifs restent globalement stables par rapport au trimestre précédent (+250 salariés, soit +0,0 % comme au niveau national) et augmentent très légèrement sur un an (+494 salariés, soit une hausse de 0,1 % contre -0,1 % au niveau national).

### **Le chômage continue de reculer<sup>4</sup>**

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, le taux de chômage néo-aquitain s'inscrit à 8,0 % de la population active, soit 0,6 point de moins qu'un an auparavant. En France métropolitaine, le taux de chômage reste plus élevé (8,4 %) et recule légèrement moins rapidement (-0,5 point sur un an).

---

<sup>4</sup> Insee, taux de chômage localisé – 28 juin 2019



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**



**HÔTEL DE RÉGION**

14 rue François-de-Sourdis  
CS 81383  
33077 Bordeaux Cedex

.....

**SITE DE LIMOGES**

27 boulevard de la Corderie  
CS 3116  
87031 Limoges Cedex 1

.....

**SITE DE POITIERS**

15 rue de l'Ancienne Comédie  
CS 70575  
86021 Poitiers Cedex



N°ISSN 2256-6385

*nouvelle-aquitaine.fr*